



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

8710^e séance

Jeudi 30 janvier 2020, à 10 h 10

New York

Provisoire

Président : M. Dang/M. Pham (Viet Nam)

Membres :

Afrique du Sud	M ^{me} Mogashoa
Allemagne	M. Licharz/M. Heusgen
Belgique	M ^{me} Van Vlierberge
Chine	M. Wu Haitao
Estonie	M ^{me} Auväärt
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Craft
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M ^{me} Gueguen
Indonésie	M. Djani
Niger	M. Aougi
République dominicaine	M ^{me} Morrison González
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
Tunisie	M. Baati

Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2020/41)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2020/41)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

M. Salamé participe à la présente séance par visioconférence depuis Brazzaville.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2020/41, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés de M. Salamé et de M. Mathias Licharz, qui s'exprimera au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Salamé.

M. Salamé (*parle en anglais*) : Je suis heureux de me joindre au Conseil de sécurité depuis Brazzaville, où j'ai participé au huitième sommet du Comité *ad hoc* de haut niveau sur la Libye tenu au niveau des chefs d'État et de gouvernement, organisé par le Président de la République du Congo, S. E. M. Sassou Nguesso. Dans mon intervention, j'ai rappelé le solide partenariat de l'ONU avec l'Union africaine alors que nous œuvrons ensemble à l'instauration de la paix et de la stabilité en Libye.

Le 21 janvier, le Secrétaire général a informé le Conseil des résultats de la Conférence de Berlin et, ce qui est plus important, des efforts collectifs qui s'imposent pour régler le conflit libyen par des voies pacifiques.

Aujourd'hui, je vais informer brièvement le Conseil des faits survenus depuis l'exposé du Secrétaire général.

Lorsque nous avons entamé les consultations préparatoires en vue de la Conférence de Berlin, en septembre 2019, au plus fort de la guerre, nous ne nous faisons aucune illusion quant à la difficulté de la tâche qui nous attendait. Nous savions aussi que nous devons nous mobiliser afin d'éviter que la Libye ne sombre davantage dans le chaos et la guerre civile. Je voudrais exprimer ma gratitude à la Chancelière Merkel et à la République fédérale d'Allemagne, qui ont travaillé sans relâche avec nous durant les mois qui ont précédé la réunion des dirigeants, qui s'est tenue le 19 janvier.

À la Conférence de Berlin, les représentants des pays concernés et d'organisations régionales, dont certains ont directement ou indirectement alimenté le conflit, sont convenus de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de la Libye et de respecter l'embargo sur les armes décidé par l'ONU. Le communiqué final en 55 points de Berlin aborde de façon globale l'ensemble des défis qui sous-tendent le problème libyen. Il se fonde sur le plan d'application détaillé de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), qui guidera les activités de la Mission durant la période à venir.

La Conférence de Berlin était un effort sérieux visant à unifier une communauté internationale dont les membres ont des vues divergentes et à donner espoir aux Libyens sous la forme d'une protection internationale garantie collectivement par les participants au sommet. Cette garantie collective permettra aux Libyens assiégés de retrouver quelque peu leur souveraineté perdue et de joindre leurs efforts pour tracer la voie à suivre.

Le sommet s'est tenu sur fond d'une trêve réclamée par les Présidents Poutine et Erdoğan le 8 janvier et qui a été acceptée par les deux parties au conflit. Après le début de la trêve, le 12 janvier, il y a une baisse initiale de la violence, qui a donné aux habitants du Grand-Tripoli un répit dont ils avaient désespérément besoin après des années de souffrances dues à la guerre.

Toutefois, compte tenu des derniers événements sur le terrain, j'ai le regret d'annoncer que cette trêve n'a de trêve que le nom. Les échanges de tirs d'artillerie se sont considérablement intensifiés ces derniers jours à Tripoli, ce qui a entraîné une augmentation de pertes civiles à cause des bombardements aveugles. Depuis le 6 janvier, nous avons pu confirmer qu'il y a eu au moins 21 victimes civiles – 18 morts et 3 blessés – dans des incidents liés au conflit à l'intérieur et autour

de Tripoli. Rien que ces deux derniers jours, quatre enfants, tous âgés de moins de 12 ans, ont péri dans des bombardements dans la région de Hadba, à Tripoli. Deux d'entre eux sont morts sur place, les deux autres sont morts alors qu'ils étaient en soins intensifs; le dernier est décédé hier après-midi.

De violents combats ont aussi lieu en dehors de Tripoli. Le 26 janvier, l'Armée nationale libyenne (ANL) a lancé une offensive contre les forces du Gouvernement d'entente nationale dans la région d'Abou Qreïn, au sud de Misrata, provoquant de violents affrontements, qui ont fait des dizaines de victimes dans les deux camps. Ces affrontements se sont accompagnés de frappes menées par l'ANL à l'aide d'avions, et par des frappes effectuées par les deux parties à l'aide de drones.

En ce moment même, la bataille pour le contrôle d'Abou Qreïn se poursuit. Le 8 janvier, l'ANL a étendu unilatéralement sa zone d'exclusion aérienne pour y inclure l'aéroport de Mitiga. Le 22 janvier, l'ANL a de nouveau étendu cette zone d'exclusion aérienne plus au sud, vers Ghariyan et Tarhouna, et menacé d'abattre tout avion militaire ou civil qui s'approcherait de l'aéroport de Mitiga. Depuis lors, l'aéroport de Mitiga a été bombardé à trois reprises, faisant des victimes parmi les civils, endommageant l'infrastructure aéroportuaire civile et interrompant temporairement le trafic aérien. Il y a deux jours, le 28 janvier, les forces du Gouvernement d'entente nationale auraient abattu un drone de l'ANL dans les environs de Misrata. Depuis le 12 janvier, la Mission a enregistré plus de 110 violations présumées de la trêve.

Par ailleurs, je suis profondément préoccupé par les renforts militaires reçus par les deux camps, ce qui fait craindre que le conflit pourrait s'étendre à toute la région. Les parties belligérantes ont continué à recevoir des quantités importantes de matériel perfectionné, en plus de combattants et de conseillers, de la part de soutiens étrangers – en violation flagrante de l'embargo sur les armes et des engagements pris par les représentants de ces pays à Berlin. L'ANL a renforcé ses forces le long des lignes de front à Tripoli en les approvisionnant en armes et en matériel, et en déployant des éléments d'infanterie, notamment des combattants étrangers.

Pendant ce temps, le nombre d'avions-cargos lourds – plusieurs par jour - qui atterrissent à l'aéroport de Benina et à la base aérienne de Khadem, dans l'est de la Libye, pour ravitailler l'ANL en matériel militaire a augmenté sensiblement. Hier, il y avait trois bateaux à

Tripoli et à Misrata, pour livrer de nouvelles armes dans l'ouest du pays. Hier également, deux avions-cargos ont atterri à la base aérienne de Khadem, dans l'est.

Dans le même temps, des milliers de combattants étrangers venus appuyer le Gouvernement d'entente nationale ont été aéroportés à Tripoli et déployés dans les postes avancés, aux côtés des forces libyennes. Durant cette période, les forces du Gouvernement d'entente nationale, appuyées par un pays étranger, ont déployé des systèmes de défense aériens perfectionnés dans toute la région de l'ouest. Pour le dire franchement, il s'agit de systèmes de défense antiaériens Hawk. Pas plus tard que mardi, la présence de moyens navals étrangers – notamment des bateaux de guerre – a été observée au large des côtes de Tripoli, en plus de cargos.

Toutes ces manœuvres visant à réapprovisionner les deux camps risquent de provoquer, très bientôt, une nouvelle déflagration bien plus dangereuse. Elles violent l'esprit et la lettre de la Conférence de Berlin. J'exhorte les parties et leurs soutiens étrangers à s'abstenir d'actes irresponsables et à renouveler plutôt l'engagement qu'ils ont exprimé d'œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué au Conseil de sécurité le 21 janvier, nous avons reçu des deux parties – le 19 janvier à Berlin – la liste complète de leurs représentants militaires désignés pour participer aux pourparlers de la Commission militaire conjointe à Genève. Ces pourparlers constituent le pilier du volet militaire et doivent être lancés dès que possible. J'avais espéré pouvoir faire mon exposé au Conseil aujourd'hui depuis Genève, et non Brazzaville, les pourparlers ayant commencé mardi. Les représentants du Gouvernement d'entente nationale sont prêts à y participer, et je les ai rencontrés personnellement lundi à Tunis pour présenter le cadre des pourparlers prévus. La délégation de l'Armée nationale libyenne n'a pas encore pu confirmer sa participation, mais je dois rencontrer le maréchal Haftar dans deux jours à Rajma pour insister que l'équipe soit dépêchée sans retard.

Il est impératif que la Commission militaire conjointe se réunisse sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour transformer la trêve, ou ce qu'il en reste, en cessez-le-feu et pour discuter des modalités d'un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu, qui, je le sais, intéresse beaucoup le Conseil. La Commission s'efforcera aussi de parvenir à un accord sur les dispositions à long terme en matière de sécurité, en examinant directement les griefs exprimés par les deux parties. L'appui collectif et la participation du Conseil

à ce processus sont absolument indispensables. La consolidation de la trêve est cruciale pour le succès de nos efforts parallèles en faveur du lancement du forum politique libyen, qui permettra aux parties de discuter des dispositions institutionnelles de transition.

Toutefois, le processus de sélection des représentants libyens dans ce processus n'est pas encore achevé. Le 10 janvier, j'ai demandé aux Présidents du Haut Conseil d'État et de la Chambre des députés de commencer, sur la base de chacune des 13 circonscriptions électorales, un processus de sélection des représentants des deux organes au forum politique libyen. J'ai offert le soutien de la MANUL afin que le processus soit inclusif, transparent, équitable et démocratique. Le 19 janvier, le Haut Conseil d'État a mené à bien la sélection de ses 13 représentants. De profondes divisions politiques au sein de la Chambre des députés ont quant à elles ralenti le processus de sélection de ses représentants au forum politique libyen. Hier, un processus de sélection des 13 représentants basé sur les circonscriptions a commencé avec l'appui de la MANUL. Il me plaît d'informer le Conseil que trois circonscriptions de la Chambre des députés ont élu leurs représentants aux pourparlers politiques, des représentants de la MANUL ayant servi de témoins au processus. Les efforts d'hier sont un signal positif que le Parlement envoie à la population libyenne, et cela doit être encouragé et reproduit dans les 10 autres circonscriptions. La MANUL reste mobilisée pour aider les circonscriptions restantes à mener le processus à bon port.

Pour ce qui est du volet économique, après leur première réunion le 6 janvier, les experts libyens représentant les principales institutions nationales ainsi que les différents secteurs économiques sont actuellement en train de définir le mandat de la commission économique d'experts libyens. Nous avons envoyé les invitations pour la deuxième réunion économique, qui doit avoir lieu le 9 février au Caire, et avons reçu des réponses enthousiastes des participants. Le 7 janvier, la MANUL a organisé la deuxième réunion du dialogue informel entre les deux branches de la Banque centrale de Libye afin d'élaborer une feuille de route pour leur réunification à terme. L'achèvement de l'audit international des deux branches de la Banque centrale de Libye reste crucial pour garantir la transparence et créer les conditions de la réunification à terme. Bien que nous ayons fait de véritables progrès et que nous espérons commencer l'audit prochainement, les difficultés n'ont pas manqué. Nous continuerons de

dépendre du ferme soutien du Conseil de sécurité pour faire avancer le processus.

Le comité international de suivi de la Conférence de Berlin commencera ses activités au cours des prochaines semaines avec la formation de quatre groupes de travail axés sur les volets politique, militaire et économique et sur celui du droit international humanitaire et des droits de la personne. Ces mécanismes assureront que le travail acharné fourni en amont de la Conférence de Berlin se poursuivra et que ceux qui entravent le processus, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur de la Libye, auront à en répondre.

L'économie libyenne devient de plus en plus instable à cause du conflit. La fragmentation institutionnelle et l'incapacité de mettre en œuvre une politique économique unifiée exacerbent les difficultés existantes et en créent de nouvelles. Le 18 janvier, la National Oil Corporation a fait une déclaration de cas de force majeure concernant les exportations de pétrole depuis les ports de l'est de la Libye, après des manifestations locales contre ceux-ci. Le 20 janvier, la National Oil Corporation a étendu la déclaration de cas de force majeure à tous les ports terrestres à la suite des pressions exercées par les forces affiliées à l'Armée nationale libyenne pour stopper la production dans les champs pétrolifères de Charara, Hamada et Fil. La production de pétrole sera bientôt réduite à 72 000 barils par jour, provenant uniquement des sites au large des côtes libyennes. Le blocage provoque des pertes de recettes nationales d'environ 55 millions de dollars par jour et, à ce jour, le montant cumulé des recettes perdues à cause du blocage dépasse les 622 millions de dollars. Les 72 000 barils par jour dont je viens de parler sont à comparer aux chiffres d'il y a deux semaines, où la production se situait à 1,3 million de barils par jour.

La dette nationale de la Libye dépasse maintenant les 100 milliards de dinars libyens et continue d'augmenter rapidement. Les dépenses salariales prolifèrent, les autorités concurrentes gonflant une masse salariale déjà pléthorique. Les subventions gouvernementales, tant cachées que déclarées, continuent de croître tandis que la qualité des services diminue. Les réductions des tarifs douaniers et des impôts réduisent la base de recettes de la Libye, rendant le pays totalement dépendant des exportations de pétrole – aujourd'hui interrompues – et des taxes sur les opérations en devises. Les banques commerciales ont de plus en plus de mal à fonctionner sous la supervision de deux banques centrales concurrentes. Plusieurs banques

commerciales, en particulier dans l'est du pays, sont maintenant incapables d'honorer les transactions ou le seront bientôt. Même si la Mission continue d'œuvrer pour trouver des palliatifs afin de maintenir l'économie à flot, remédier pleinement à la situation requiert une solution politique permettant des réformes économiques et institutionnelles plus radicales.

La situation humanitaire reste vivement préoccupante. Plus de 150 000 personnes ont dû fuir leurs foyers dans la région de Tripoli depuis le début du conflit en avril. Au 22 janvier, près de 120 écoles à Aïn Zara et à Abou Salim, dans la région de Tripoli, restaient fermées malgré la réouverture de plusieurs établissements à la suite de la trêve, ce qui prive au moins 70 000 enfants de leur droit fondamental à l'éducation. Au total, 26 établissements de santé ont été endommagés à des degrés divers du fait de leur proximité avec les affrontements, y compris 12 établissements qui ont dû être fermés et quatre autres fortement menacés de fermeture.

Au moins 953 migrants, dont 136 femmes et 85 enfants, ont été renvoyés en Libye au cours des deux premières semaines de 2020. La plupart ont débarqué à Tripoli, et ils ont tous été emmenés dans des centres de détention, où ils sont régulièrement soumis à de graves violations des droits de la personne et à des atteintes à ceux-ci. Ces migrants renvoyés comptent parmi les plus de 1 000 personnes qui ont quitté la Libye par la mer depuis le 1^{er} janvier, en partie parce que Tripoli a connu ses affrontements les plus violents depuis le début des hostilités il y a neuf mois. L'augmentation du nombre de départs est inquiétante étant donné les capacités très limitées de recherche et de sauvetage en Méditerranée. Le 27 janvier, la MANUL et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un rapport conjoint sur la frappe aérienne du 2 juillet contre le centre de détention de Tajoura, demandant que les responsabilités pour les violations du droit international soient établies et que des mesures d'urgence soient prises pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise. Je regrette les informations récentes indiquant que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a cessé ses activités au centre de rassemblement et de départ qu'il avait créé, car il ne pouvait plus en garantir la sûreté à cause des exercices d'entraînement ayant lieu à proximité.

Je suis préoccupé par des allégations crédibles de violations graves des droits de l'homme à Syrte, notamment des disparitions forcées et des détentions

arbitraires aux mains des groupes armés depuis que l'ANL a pris la ville le 6 janvier. Des familles seraient forcées de fuir, certaines du fait de leur affiliation au Gouvernement d'entente nationale et d'autres du fait de leur association avec des éléments de l'ancien régime, à savoir le régime de Kadhafi. La MANUL a reçu des informations fiables indiquant que des centaines de prisonniers dans au moins quatre villes de l'ouest de la Libye, y compris Tripoli et Khoms, ont été libérés, en violation du droit libyen, pour combattre au nom du Gouvernement d'entente nationale en échange d'une liberté promise après la fin du conflit. Nous avons également reçu des informations faisant état d'exécutions sommaires et de meurtres par vengeance à Tripoli et près de Tarhouna, qui est contrôlée par des forces loyales à l'ANL.

Le sort de nombreux Libyens victimes de disparitions forcées reste inconnu. Plus de six mois se sont écoulés depuis que Siham Sergewa, membre de la Chambre des représentants, a été enlevée en pleine nuit à son domicile à Benghazi. Je réitère que les autorités dans l'est de la Libye sont tenues de respecter le droit international des droits de l'homme et ont l'obligation légale de déterminer ce qu'il est advenu de M^{me} Sergewa et où elle se trouve. J'accueille avec satisfaction la déclaration conjointe publiée par plusieurs États Membres le 17 janvier et j'exhorte les autres acteurs qui ont de l'influence sur les autorités compétentes à exiger sa libération immédiate ainsi que la libération de toutes les victimes de disparitions forcées et à demander des comptes aux responsables.

Contrairement au malaise qui accable certains membres de la classe politique libyenne, un grand nombre d'autres Libyens ne sont pas restés les bras croisés face à l'utilisation généralisée de discours de haine et de discours susceptibles de créer des dissensions visant à déchirer le pays. Je salue les activistes de la société civile et les chefs tribaux qui ont courageusement fait entendre leurs voix, en particulier au cours des derniers jours, afin de maintenir l'harmonie sociale entre Libyens. J'ai été encouragé de voir qu'un groupe de jeunes activistes à Benghazi a lancé le Jour de l'An un appel à cesser les hostilités et à relancer les pourparlers politiques.

J'espère sincèrement que la dynamique créée le 19 janvier à Berlin – un véritable élan – et ici à Brazzaville aujourd'hui sera mis à profit par le Conseil et les parties libyennes. Les Libyens ont besoin de croire que la communauté internationale ne les a pas abandonnés. La confirmation expresse des

conclusions de Berlin via l'adoption d'un projet de résolution du Conseil enverrait un signal décisif non seulement aux Libyens, mais également aux éléments perturbateurs – locaux et internationaux – concernant l'importance que la communauté internationale attache à ce processus.

Toutefois, je dois également être franc et exprimer une colère et une déception profondes face à la tournure qu'ont pris les événements depuis le sommet de Berlin. Des acteurs sans scrupules, à l'intérieur et à l'extérieur de la Libye, font cyniquement allusion à des efforts de paix et affirment pieusement leur appui à l'ONU. Pendant ce temps, ils continuent de renforcer leur engagement en faveur d'une solution militaire, agitant le spectre effrayant d'un conflit tous azimuts et de nouvelles souffrances pour le peuple libyen, ce qui entraînerait une nouvelle vague de réfugiés, créerait un vide sécuritaire et interromprait à nouveau l'approvisionnement énergétique mondial. Toutes ces actions sont menées au mépris flagrant de la souveraineté de la Libye et des droits fondamentaux du peuple libyen et en violation flagrante du consensus international et de l'ordre international basé sur des règles. J'espère que dans les prochains jours, le Conseil retrouvera son unité et sa voix pour contrer cette escalade insensée en Libye. Les enjeux sont trop importants, notamment notre crédibilité collective.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Salamé de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Licharz.

M. Licharz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, j'ai l'honneur de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé en application de cette résolution. Le rapport couvre la période allant du 5 septembre 2019 au 29 janvier 2020, et durant cette période le Comité a tenu trois consultations et mené d'autres activités par approbation tacite.

Je tiens en premier lieu à souligner que durant ses dernières consultations, tenues le 25 novembre, le Comité a entendu une présentation du Groupe d'experts sur son rapport final présenté en application de la résolution 2441 (2018). Ce rapport étant publié sous la cote S/2019/914, je n'en résumerai pas les conclusions. Les membres du Comité ont exprimé leur préoccupation face à la non-application de l'embargo sur les armes, en particulier, et signalé des violations de cet embargo,

ainsi que des attaques contre des civils et des biens de caractère civil, qui constituent des violations du droit international humanitaire. Les membres du Comité ont réitéré leur appui aux travaux du Groupe et l'ont encouragé à rendre régulièrement compte des cas de non-respect des résolutions pertinentes. Les membres du Comité ont également souligné l'importance des privilèges et des immunités dont jouissent les experts en mission en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946. À cet égard, le Comité continue de suivre le cas de M. Moncef Kartas, un membre du Groupe d'experts. Le Président a rappelé son intention d'organiser une visite du Comité dans toutes les zones convenues en Libye, comme le mentionne le rapport annuel du Comité pour 2018 (voir S/2018/1176), dès que possible en fonction des arrangements logistiques et sécuritaires.

Sur les quatre recommandations qui lui ont été adressées par le Groupe d'experts, le Comité a décidé d'en suivre deux – une relative au gel des avoirs et l'autre à l'actualisation de la Liste relative aux sanctions. Une troisième recommandation concernant l'inscription de personnes sur ladite liste nécessitait simplement que le Comité en prenne note à ce stade. Les neuf autres recommandations sont adressées au Conseil de sécurité. Depuis la présentation du rapport final, le Comité a également reçu une mise à jour écrite du Groupe d'experts au sujet de l'accord de sécurité signé par la Libye et la Turquie, le Groupe étant chargé de superviser la mise en œuvre de l'embargo sur les armes.

Pour en revenir aux travaux du Comité au cours des mois précédents, le 12 septembre 2019, sur demande de la Libye, le Comité a entendu un exposé du Président du Conseil d'administration et Président directeur général de la Libyan Investment Authority, une entité inscrite sur la Liste. Durant le dialogue interactif qui a suivi, les membres du Comité ont souligné la nécessité de préserver l'intégrité et la valeur des avoirs libyens gelés dans l'intérêt du peuple libyen. Ils ont également souligné l'importance de la coopération entre la Libyan Investment Authority et le Groupe d'experts. Depuis, par l'intermédiaire de la Libye, le Comité a également reçu deux lettres de la Libyan Investment Authority sur des questions relatives à la portée et à la mise en œuvre du gel des avoirs. Le Comité a envoyé une réponse préliminaire et rédigera une réponse plus détaillée.

Le 22 octobre 2019, le Comité a entendu un exposé de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et un compte-rendu oral du Groupe d'experts,

les deux concernant la mise en œuvre de l'embargo sur les armes et les violations présumées de l'embargo. Les membres du Comité ont dénoncé les violations répétées de l'embargo sur les armes et le nombre croissant de victimes civiles, soulignant que les attaques contre des civils et des biens de caractère civil constituent des violations du droit international humanitaire.

J'en viens maintenant aux dérogations, aux demandes de directives et aux rapports de mise en œuvre. En ce qui concerne l'interdiction de voyager, le Comité a approuvé deux demandes de dérogation, invoquant le paragraphe 15 a) de la résolution 1970 (2011), déposées par M^{me} Aisha Kadhafi et M^{me} Safia Farkash Al-Barassi, respectivement. Compte tenu de deux cas antérieurs de non-respect impliquant deux autres personnes figurant sur la liste, le Comité a chargé le Groupe d'experts de mettre à jour sa notice d'aide à l'application concernant l'interdiction de voyager, afin de pouvoir fournir des orientations supplémentaires aux États Membres au sujet de la mise en œuvre.

S'agissant du gel des avoirs, le Comité n'a pris aucune décision négative au sujet d'une notification présentée par le Royaume de Bahreïn au titre du paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011), concernant les dépenses de base de la Libyan Investment Authority. Le Comité avait par le passé fourni des orientations au Royaume de Bahreïn sur la disposition correcte à appliquer en matière de dérogation. Le Comité a par ailleurs approuvé une demande de dérogation, soumise par la Suisse au titre du paragraphe 19 b) de la résolution 1970 (2011), concernant les dépenses extraordinaires du Libyan Africa Investment Portfolio. Le Comité a également fourni des orientations à Malte concernant la portée de la mesure de gel des avoirs et échangé un courrier supplémentaire avec le Royaume d'Arabie saoudite au sujet d'une transaction financière impliquant la Libyan Foreign Investment Corporation, qui figure sur la liste du Comité comme étant un alias de la Libyan Investment Authority.

En ce qui concerne l'embargo sur les armes, le Comité a répondu à une demande d'orientation sur sa portée émanant de l'Organisation mondiale de la Santé en Libye. Pendant la période à l'examen, le Comité a reçu un rapport de mise en œuvre du Portugal.

Enfin, s'agissant des mesures visant à prévenir les exportations illicites de pétrole, y compris de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés, le Comité a reçu le nom du nouveau point focal, nommé par le Gouvernement libyen, en application des résolutions 2146 (2014),

2278 (2016) et 2362 (2017). En outre, le Comité étudie un projet de notice d'aide à l'application préparé par le Groupe d'experts sur ces mesures afin d'aider les États Membres à les mettre en œuvre correctement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Licharz de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, de son exposé sur les efforts que continue de déployer la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour négocier la fin du conflit en Libye. J'assure le Représentant spécial Salamé du plein appui et de la reconnaissance sans faille du Royaume-Uni pour ses efforts inlassables à cet égard. Je voudrais également remercier l'Allemagne de l'organisation de la Conférence de Berlin et de tous les efforts qu'elle a consentis pour réunir les dirigeants internationaux afin de créer un environnement propice à un cessez-le-feu et à la reprise du processus politique.

Je voudrais commencer par Berlin. Nous nous félicitons tout particulièrement du document de conclusions adopté à Berlin, qui comporte un engagement de tous les participants à s'abstenir de toute ingérence dans le conflit et dans les affaires intérieures de la Libye. Il est essentiel que ces engagements soient respectés. Onze jours seulement se sont écoulés depuis la Conférence de Berlin, mais il ressort clairement de l'exposé du Représentant spécial Salamé que le peuple libyen est vraiment en péril et que la situation est devenue encore plus précaire et plus dangereuse. La Libye est au bord de la catastrophe, et nous sommes gravement préoccupés par les informations faisant état de violations de l'embargo sur les armes ces derniers jours. Les États Membres ont l'obligation de respecter l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité.

Nous sommes également très préoccupés par les informations faisant état d'une recrudescence des combats ces derniers jours, ce qui souligne l'urgence de la réunion de la Commission militaire conjointe « 5+5 », convoquée par la MANUL, afin de convenir d'un cessez-le-feu permanent. Il est essentiel que les deux parties s'engagent à participer à ces pourparlers sans retard. Nous appuyons également le travail réalisé par la MANUL pour convoquer le forum politique et établir la commission économique d'experts libyens. Ces deux initiatives permettront d'aborder les questions

politiques et économiques qui sont au cœur du conflit. Nous condamnons le blocage des terminaux pétroliers dans l'est de la Libye, qui a conduit à la déclaration de force majeure par la National Oil Corporation. La perte de revenus pétroliers qui en résulte ne fera qu'aggraver les souffrances des Libyens.

Le rapport du Secrétaire général (S/2020/41) souligne la détérioration de la situation des droits de l'homme en Libye. Je voudrais ici me faire l'écho de l'appel lancé par le Représentant spécial Salamé concernant le sort de Siham Sergewa. Il est particulièrement affligeant de constater qu'il y a eu au moins 50 attaques contre des établissements de santé, du personnel médical et des ambulances depuis avril de l'année dernière. Toutes les parties au conflit doivent respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire.

La Conférence de Berlin a été une étape essentielle pour réunir les principaux acteurs internationaux. Ils ont convenu de soutenir le processus politique mené sous l'égide des Nations Unies et se sont engagés à respecter l'embargo sur les armes décrété par l'ONU. Cependant, comme vient de le souligner le Représentant spécial Salamé, la situation sur le terrain est extrêmement préoccupante. Les risques en Libye sont élevés. Il est vital que la communauté internationale et le Conseil affichent un front uni et s'emploient à appuyer la MANUL et le processus politique mené sous les auspices des Nations Unies. Il n'y a pas d'autre solution. Nous devons envoyer un message sans équivoque.

M^{me} Craft (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, du point qu'il a fait sur la situation de plus en plus alarmante en Libye.

Il y a moins de deux semaines, les dirigeants internationaux se sont réunis à Berlin, où ils ont appelé à un cessez-le-feu durable et se sont clairement engagés à appuyer le suivi efficace par l'ONU, une fois instauré. Ils se sont également engagés à rejeter toute ingérence étrangère toxique en Libye. Les États-Unis attendaient des participants à la Conférence de Berlin qu'ils respectent les engagements qu'ils avaient pris de maintenir une trêve et d'appuyer la reprise des négociations menées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Hélas, les promesses de la Conférence de Berlin sont déjà menacées.

Au cours de la séance d'information d'aujourd'hui, nous avons entendu parler de nouvelles violations

flagrantes de l'embargo sur les armes décrété par l'ONU, notamment le déploiement de combattants et de mercenaires étrangers et la livraison d'armes, de munitions et de systèmes avancés aux parties par des États Membres. Cela inclut – et je dois le souligner – plusieurs pays qui ont participé à la Conférence de Berlin. Il est plus que temps que ceux qui ont violé les résolutions existantes du Conseil de sécurité, notamment l'embargo sur les armes imposé par l'ONU à la Libye, en répondent réellement. Ces violations flagrantes exacerbent une situation déjà instable en Libye, aggravant les souffrances et les difficultés auxquelles sont confrontés les Libyens ordinaires au quotidien. Elles doivent cesser.

Nous nous associons à l'ONU pour appeler les pays à respecter les engagements pris à Berlin et exigeons que les États Membres se conforment à leurs obligations s'agissant d'appliquer l'embargo sur les armes décrété par l'ONU. Cela implique un arrêt immédiat et permanent de tous les déploiements de personnel, de combattants et de matériel militaire en Libye. Nous appelons également les parties libyennes à honorer la trêve fragile qu'elles ont elles-mêmes respectée ces dernières semaines. La participation aux pourparlers « 5+5 » prévus par la MANUL sera un signal important de la volonté de chaque partie de parvenir à une solution qui permette d'éviter de nouveaux bains de sang inutiles. Les deux parties doivent s'engager à y participer.

Bien que la recherche d'un cessez-le-feu soit une étape essentielle, ce ne doit pas être l'objectif final. Nous ne pouvons pas détourner notre attention de la Libye à l'heure du lancement des pourparlers « 5+5 ». Tout cessez-le-feu doit permettre des discussions sérieuses et concrètes entre les Libyens sur la manière de résoudre les problèmes qui ont alimenté le conflit. Parmi ces tâches difficiles, les milices extrémistes doivent être démantelées, l'économie libyenne doit être ancrée dans la transparence et l'état de droit au profit de tous les Libyens, et aucun groupe ni fauteur de trouble ne doit être autorisé à prendre en otage le processus politique.

À plus long terme, nous continuons d'exhorter toutes les parties à participer au dialogue politique interlibyen prévu par la MANUL et à arrêter dans les meilleurs délais leur représentation définitive en veillant à l'inclusion de femmes et de jeunes leaders. Une solution politique au conflit nécessitera un processus ouvert à tous, dirigé et contrôlé par les Libyens.

À la lumière des récents événements, nous réaffirmons ici qu'aucun groupe ne doit être autorisé à prendre en otage la production nationale de pétrole

de la Libye. C'est le peuple libyen qui souffre lorsque les recettes du pays s'effondrent. Les perturbations subies par la production pétrolière libyenne ont déjà provoqué des pénuries d'électricité et d'eau. Il est probable qu'elles seront bientôt suivies par des pénuries de carburant et d'huile de cuisine. Le blocus imposé actuellement à la production de pétrole de la Libye doit être levé. En outre, les menaces qui pèsent sur les vies et l'aviation civiles doivent cesser et les déplacés doivent être autorisés à regagner leurs foyers volontairement et durablement, dans la sécurité et la dignité. Il est inacceptable qu'ils n'étaient toujours pas été en mesure de le faire. Il est urgent de réaffirmer la trêve convenue à Berlin et de la transformer en un cessez-le-feu durable, sous la supervision des Nations Unies. Là-dessus, nous devrions tous pouvoir tomber d'accord.

Comme l'ont affirmé les parties à la Conférence de Berlin sur la Libye, le peuple libyen mérite de déterminer son propre avenir, à l'abri d'une quelconque ingérence étrangère délétère. Il est de la responsabilité du Conseil – son mandat l'impose d'ailleurs – de permettre à la MANUL et au Représentant spécial Salamé de les aider à y parvenir.

M^{me} Gueguen (France) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, pour son exposé et pour ses efforts inlassables en vue d'une solution politique à la crise libyenne. Je souhaite réitérer à M. Salamé le plein et entier soutien de la France : nous appuyons ses efforts, ceux de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et ceux du Secrétaire général.

La Conférence de Berlin sur la Libye, à laquelle le Président de la République, Emmanuel Macron, a participé, a permis de renforcer le consensus international nécessaire à une sortie de crise. Les engagements pris par les acteurs internationaux à cette occasion doivent être tenus et doivent être suivis d'effets. L'embargo sur les armes doit être respecté et nous déplorons que plus de 50 violations aient été recensées par la MANUL la semaine dernière. Les interférences étrangères et les appuis militaires alimentent le conflit et doivent cesser. Je pense en particulier à la Turquie, comme le Président de la République l'a souligné hier. Il faut sortir de la logique de force militaire et de la guerre des « proxies ».

Nous sommes particulièrement préoccupés par la présence croissante de combattants syriens et étrangers qui continuent à affluer, en contravention explicite avec les engagements pris le 19 janvier à Berlin. Ces derniers développements laissent craindre une escalade régionale

du conflit libyen et menacent la sécurité du Maghreb, du Sahel et de l'Europe.

La France appelle les parties libyennes à reprendre dans les meilleurs délais un dialogue constructif sur les volets économiques et pétroliers afin de permettre la distribution équitable des ressources pétrolières au bénéfice de tous les Libyens, et qu'elle ne soit pas entravée. Il est important que tous les pays voisins de la Libye, au-delà de ceux présents à Berlin comme l'Algérie ou l'Égypte, soient désormais pleinement associés au suivi et à la mise en œuvre du sommet de Berlin. Nous pensons particulièrement à la Tunisie, au Maroc, au Niger et au Tchad.

Après deux semaines de trêve, l'escalade de tensions sur le terrain est extrêmement préoccupante. Elle doit cesser immédiatement. Les parties libyennes doivent agir de manière responsable. Elles doivent d'abord s'accorder sur un cessez-le-feu crédible et durable. La France attend ainsi des parties libyennes qu'elles se réunissent au sein de la Commission militaire conjointe « 5+5 » le plus rapidement possible. Cette commission devra également permettre aux deux parties de s'accorder sur des sujets d'intérêt commun, en particulier le démantèlement des milices et la réunification des institutions sécuritaires libyennes.

Les parties doivent plus largement s'engager de bonne foi dans un dialogue constructif sur les différents volets – sécuritaire, économique et politique. Les parties libyennes doivent trouver une solution politique qui permette de répondre aux attentes et aux aspirations de toute la population libyenne. Ce dialogue devra se faire dans un format inclusif et devra permettre la constitution d'un gouvernement véritablement inclusif et représentatif, qui agisse au bénéfice de tous les Libyens et de toutes les Libyennes, afin que ceux-ci puissent choisir librement leurs représentants.

La reprise du dialogue doit se faire avec le concours de l'Union africaine et des pays voisins de la Libye qui ont une légitimité particulière à soutenir la résolution de la crise libyenne. Nous saluons l'initiative prise par l'Union africaine d'accueillir une réunion de réconciliation inter-libyenne, qui pourrait se tenir au printemps prochain à Addis-Abeba. Il s'agit d'une contribution importante à la sortie de crise en Libye.

Afin de maintenir la dynamique positive issue de la Conférence de Berlin et d'accompagner la reprise du processus politique, le Conseil de sécurité doit envoyer, à l'unisson, un message fort à tous les acteurs concernés

en Libye. Pour cela, nous devons endosser rapidement et sans détours les conclusions de la Conférence de Berlin par une résolution robuste. Cette résolution devra apporter un soutien fort et sans équivoque à la médiation menée par les Nations Unies en Libye. Ce soutien devra être substantiel et opérationnel, qu'il s'agisse de la surveillance du cessez-le-feu, du respect de l'embargo sur les armes ou, plus largement, de la mise en œuvre simultanée des six volets de la Conférence de Berlin. En cela, nous renforcerons avant tout la MANUL. Le Conseil doit agir et agir vite.

Le Conseil peut compter sur l'engagement et la mobilisation totale de la France pour la résolution de la crise libyenne. Les autorités françaises continueront d'agir, avec leurs partenaires européens, avec l'Union africaine et les pays voisins de la Libye, en soutien des Nations Unies pour la paix et la stabilité en Libye.

M^{me} Morrison González (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous tenons tout d'abord à saluer les efforts déployés par le Représentant spécial Salamé dans le cadre du travail difficile et louable dont il s'acquitte, avec son équipe sur le terrain, pour mettre fin à la crise en Libye. De la même manière, nous remercions le représentant de l'Allemagne pour son exposé sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Nous félicitons l'Allemagne, qui a organisé le Sommet de Berlin consacré à la Libye, l'Algérie, qui a accueilli à Alger la réunion ministérielle des pays voisins de la Libye, et la République du Congo qui organise aujourd'hui même à Brazzaville la réunion du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye – autant d'importantes réunions consacrées à l'avenir et au rôle que peuvent jouer les acteurs internationaux, notamment les organisations régionales, pour aider le peuple libyen à instaurer une paix durable. Nous saluons également les mesures que les parties ont prises pour nommer les membres qu'elles dépêcheront auprès de la Commission militaire conjointe, qui, nous l'espérons, se révélera productive dans les jours à venir, lors de ses réunions à Genève.

Nous sommes préoccupés par les informations faisant état de la persistance des attaques, notamment contre des écoles, des hôpitaux et des aéroports, ainsi que par les violations flagrantes du droit international humanitaire et de l'embargo sur les armes, après les conclusions adoptées au sommet de Berlin. À cet égard, nous appelons tous les acteurs concernés à tirer parti de la dynamique insufflée au niveau international et

de la bonne foi avec lesquelles divers États Membres ont négocié lors des récents forums pour parvenir à une trêve et à un véritable cessez-le-feu.

Nous rappelons qu'il n'existe pas de solution militaire au conflit libyen et que le cessez-le-feu doit être convenu sans conditions préalables. Le peuple libyen ne doit pas, et ne peut pas, continuer à souffrir de l'incapacité des Membres de l'ONU à honorer leurs obligations au regard de l'embargo sur les armes et du droit international. Les efforts du Conseil doivent s'attacher à ralentir l'escalade des attaques aveugles, en particulier celles qui visent les infrastructures civiles, qui ne font qu'aggraver la situation déjà très fragile de la Libye. Il faut donc envoyer un signe clair de l'unité du Conseil à cet égard.

Nous sommes toujours inquiets de la disparition forcée, il y a plus de six mois, de M^{me} Siham Sergewa, membre élue de la Chambre des représentants libyenne. Nous appelons les autorités à faire tout leur possible pour mener l'enquête et traduire les responsables en justice. Tout acte de violence contre les femmes qui prennent part à la vie politique menace la construction d'institutions démocratiques robustes et le bien-être de tout le peuple libyen. De même, nous faisons à nouveau part de notre grande consternation devant les conditions précaires qui prévalent dans les centres de détention, où l'on recense de manière récurrente des cas de malnutrition sévère, de torture, de violence sexuelle et de travail forcé. Nous exhortons le Gouvernement libyen à mettre fin aux détentions arbitraires, en particulier des enfants, et à rechercher des alternatives qui respectent les normes minimales internationales et la dignité humaine.

Les jeunes Libyens s'impliquent pour atténuer les effets du conflit et construire la paix et la cohésion sociale dans leurs communautés. Nous souhaitons donc saluer le projet conjoint du Fonds pour la consolidation de la paix qui vise à soutenir les jeunes et les adolescents de Syrte, ainsi qu'à les former au leadership et au règlement des conflits et à leur donner la possibilité de participer aux processus de décision. Les rênes d'un processus politique qui apporte la paix, la sécurité et la stabilité doivent être entre les mains des Libyens, en particulier des femmes et des jeunes, qui jouent un rôle essentiel dans le dialogue pour une paix durable dans toute la Libye.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Saint-Vincent-et-les Grenadines remercie M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de

la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), de son exposé sur les faits nouveaux survenus en Libye, qui donne à réfléchir. Nous applaudissons aux efforts acharnés qu'il déploie afin de parvenir à un règlement pacifique du conflit libyen, et nous exprimons notre appui à la MANUL. De même, ma délégation remercie le Ministre Mathias Licharz de l'exposé sur les travaux du Comité qu'il a présenté au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Nous restons profondément préoccupés par la difficulté de trouver une solution au conflit qui dure depuis neuf ans en Libye. Notre principal objectif, reste et restera toujours le bien-être du peuple libyen. En raison de la nature du conflit, il faut également tenir compte de tous les pays voisins touchés, des pays du Sahel à certains pays d'Europe, car le conflit en cours a de graves répercussions sur eux.

À l'heure où nous faisons cette déclaration, la situation humanitaire en Libye continue de se détériorer et l'espoir s'amenuise. L'urgence d'une désescalade du conflit est déjà évidente. La Conférence de Berlin sur la Libye de la semaine dernière a été l'occasion pour les membres de la communauté internationale, en particulier pour un groupe de pays concernés, d'envoyer un message clair de soutien au peuple libyen, mais aussi de dynamiser la lutte contre la violence incessante, notamment les attaques contre les populations civiles, et de prouver leur engagement à cet égard.

Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicite des efforts consentis à la récente Conférence de Berlin sur la Libye. Nous saluons les efforts inlassables des dirigeants respectifs pour parvenir à un consensus, et nous recommandons l'inclusion de tous les voisins et de toutes les parties concernées dans ce processus. Nous réaffirmons l'importance d'un dialogue dirigé et contrôlé par les Libyens, notamment sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

En outre, nous saluons et encourageons tous les efforts de dialogue, notamment les réunions tenues à Moscou, à Alger et, aujourd'hui, en République du Congo. Nous saluons la décision des parties au conflit de nommer des représentants à la Commission militaire conjointe « 5+5 ». La désignation de ces représentants est un signe positif que les parties sont prêtes à collaborer de manière constructive. Nous les exhortons à entamer de bonne foi des négociations en vue d'un cessez-le-feu permanent.

En conséquence, tous les États Membres de l'Organisation doivent respecter pleinement et appliquer scrupuleusement l'embargo sur les armes, conformément à la résolution 1970 (2011) et aux résolutions pertinentes ultérieures. Depuis 2011, le Conseil de sécurité a adopté environ 19 résolutions sur la situation en Libye, mais nous avons tous connaissance d'informations selon lesquelles l'embargo sur les armes est violé en toute impunité. Soyons très clairs : la situation en Libye ne sera pas réglée si les États Membres chargés de faire respecter le droit international n'honorent pas dûment leurs obligations internationales.

Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirme sa position selon laquelle il ne peut y avoir et il n'y aura pas de solution militaire au conflit libyen. Nous condamnons vivement la violence qui se poursuit à Tripoli, et réitérons notre appel à un cessez-le-feu permanent. Nous prenons note du nouveau rapport sur les frappes aériennes effectuées en juillet 2019 en Libye, au centre de détention de Tajoura, et nous appuyons ses recommandations.

Enfin, Saint-Vincent-et-les Grenadines est consciente de l'élan suscité à Berlin. Nous jugeons encourageante la prochaine réunion de la Commission militaire conjointe à Genève, associée à des initiatives de dialogue, en particulier dans le cadre de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes. Il serait imprudent de ne pas avancer au sein de ces instances de discussion. Néanmoins, nous demandons instamment que la situation en Libye fasse l'objet de discussions et d'une analyse approfondies au moment où nous déciderons des prochaines étapes, en gardant toujours à l'esprit qu'au centre de la crise, il y a le peuple libyen, qui a besoin de notre aide de toute urgence.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, comme d'autres, je voudrais remercier M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), de son exposé et M. Mathias Licharz, de l'Allemagne, d'avoir présenté le rapport sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

La Libye est actuellement dans une impasse. La situation sur le terrain a attiré l'attention du monde entier. Le monde tente de voir comment les Libyens vont régler leurs problèmes, comment l'accord international tiendra et ce que le Conseil de sécurité fera par la suite. Dans son exposé inquiétant, M. Salamé a fait une fois

de plus référence aux nombreuses victimes civiles, aux enfants qui sont victimes de bombardements à Tripoli, à l'escalade continue du conflit et à la situation humanitaire désastreuse, qui sont autant d'histoires sinistres qui nous arrivent du terrain. Le Conseil ne peut rester silencieux. Ce que nous faisons maintenant, en tant que Conseil de sécurité, aura en effet un écho dans l'histoire. Par conséquent, je voudrais me concentrer sur les points suivants.

Premièrement, l'Indonésie appuie tous les efforts internationaux visant à instaurer une paix durable en Libye. Nous nous félicitons de la Conférence de Berlin sur la Libye, en tant que processus complémentaire aux efforts déployés par l'ONU pour la Libye. Nous saluons les principes énoncés dans le communiqué de Berlin et appelons la communauté internationale à appuyer et à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Libye; les lois et accords internationaux, notamment l'embargo sur les armes; et les efforts visant à rétablir le processus politique pour tous les Libyens. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'ONU pour faciliter le dialogue qui réunira la Chambre des députés, le Haut Conseil d'État et d'autres parties prenantes en Libye. La nécessité d'un tel dialogue a été exprimée par tout le monde, y compris l'Indonésie, et fait l'objet d'un consensus au sein du Conseil. Tout le monde souhaite voir la Libye trouver la paix. Cependant, trouver la paix n'est pas la responsabilité de la seule Libye, mais de nous tous, pas seulement de celles et ceux d'entre nous qui étaient à Berlin, ou simplement du Conseil, mais de la communauté internationale dans son ensemble. Par conséquent, nous demandons à l'ensemble de la communauté internationale d'apporter un appui total à nos frères et sœurs libyens et à éviter d'exacerber la situation.

Deuxièmement, nous devons nous concentrer sur les Libyens, ces personnes mêmes que nous sommes censés protéger. L'Indonésie est préoccupée par la persistance, après la trêve de la semaine dernière, des attaques contre les civils, notamment les femmes, les enfants et les migrants, et contre les établissements de santé et les installations civiles. Les bombardements des zones résidentielles et des infrastructures civiles critiques, notamment l'Aéroport international de Mitiga, se poursuivent. Il faut que cela cesse.

Dans le même esprit de protection des Libyens, nous continuons de souligner que tous les efforts internationaux doivent bénéficier de l'appui de la Libye et être déployés dans le cadre d'un processus dirigé et

contrôlé par les Libyens. Nous appuyons également les efforts du Représentant spécial Salamé et de la MANUL visant à faciliter une approche multidimensionnelle, notamment la création de la Commission militaire conjointe « 5+5 », qui est une instance intéressante pour promouvoir des mesures de confiance entre les parties. La présence et la participation aux pourparlers de Genève seront des indicateurs de l'intention d'instaurer la paix ou non.

Nous devons également donner aux Libyens la possibilité de tirer profit de leurs ressources naturelles. Nous craignons que le blocus actuel des ports ne les prive de ces avantages. Le Représentant spécial Salamé a également fait allusion à ce point très important.

Troisièmement, le rôle des voisins et des organisations régionales est essentiel. Le conflit en Libye touche ses voisins, du flux d'armes au flux de migrants, et crée une instabilité dans les pays voisins et dans la région. Par conséquent, nous réitérons la nécessité d'impliquer les États voisins et les organisations régionales dans le processus, car ils offrent une perspective toute particulière pour la paix. Nous nous félicitons de la création du Comité international de suivi du sommet de Berlin et espérons qu'il associera les parties prenantes concernées qui n'ont pas pu assister à la Conférence de Berlin sur la Libye.

En fin de compte, il faut garder à l'esprit des devoirs que nous avons collectivement en tant que Conseil de sécurité. Nous sommes ici pour sauver des vies. Je le répète sans cesse, car c'est notre seul objectif. Pour sauver des vies, nous devons saisir le moment – le temps passe vite. Dix mois se sont écoulés depuis que le nouveau conflit a éclaté, et le Conseil n'a pas encore pris de décision officielle pour y faire face. Toutefois, la période actuelle est très favorable, mais elle ne durera pas longtemps. C'est le moment d'agir.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Salamé, de son exposé détaillé sur l'évolution de la situation militaire et politique en Libye. Nous voudrions également remercier le représentant de l'Allemagne de son exposé sur les travaux du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Il ressort clairement de l'exposé du Représentant spécial du Secrétaire général que la situation en Libye reste tendue. Malgré la trêve qui a été décrétée, les combats se poursuivent et s'intensifient. Nous sommes préoccupés par les informations faisant état de violations

de l'embargo sur les armes et nous soulignons la nécessité pour les acteurs extérieurs concurrents de cesser d'alimenter le conflit. La prolifération illégale d'armes en Libye déstabilise la situation en matière de sécurité tant dans le pays que dans la région sahélo-saharienne.

Dans sa déclaration, le représentant du Royaume-Uni a dit que la Libye était au bord de la catastrophe. C'est vrai qu'elle est au bord de la catastrophe, mais pas depuis avril 2019, mais depuis 2011, lorsque l'État libyen a été détruit, et c'est là que les événements d'aujourd'hui trouvent leur origine. Depuis le début du conflit, nous n'avons cessé de demander que les efforts internationaux et régionaux se concentrent sur l'unification de la Libye. Le but principal de la Conférence de Berlin était également de mobiliser les acteurs extérieurs en faveur de la stabilisation de la Libye.

La Russie s'est jointe aux préparatifs du processus de la Conférence de Berlin dès le début, étant donné que nous appuyons toute initiative pouvant contribuer au règlement de la crise. Avant cela, nous avons participé aux réunions tenues à Paris et à Palerme. Nous avons aussi déployé des efforts supplémentaires en faveur non seulement d'une désescalade générale en Libye, mais aussi de la création des conditions propices à la tenue du sommet de Berlin. Avec la Turquie, nous avons organisé une réunion des parties libyennes à Moscou le 13 janvier. Notre initiative visait à établir un cessez-le-feu en Libye afin de permettre aux parties de reprendre leurs efforts sur le plan politique, et c'était notre contribution à la Conférence de Berlin.

Le processus d'élaboration des documents de la Conférence de Berlin s'est basé sur un principe clef consacré par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à savoir que c'est aux Libyens de décider du sort de leur pays. La Russie n'avait pas, et n'a jamais eu, de visées cachées s'agissant du conflit libyen. Nous maintenons et apprécions les contacts que nous avons avec toutes les parties concernées, sans parti pris. Nous leur expliquons que notre position est en faveur d'un règlement politique. Nous leur avons envoyé des messages à maintes reprises sur la nécessité de renoncer aux tentatives visant à s'emparer du pouvoir par la force et sur l'importance pour tous les acteurs responsables en Libye de joindre leurs efforts en vue du rétablissement rapide de l'État et des institutions nationales.

Nous considérons que le communiqué final de la Conférence de Berlin appuie les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour créer les conditions qui permettent aux parties libyennes de

retourner à la table des négociations en vue d'engager un dialogue national durable et inclusif. Nous voudrions maintenant répéter ce que nous avons dit à Berlin, qui a été approuvé aussi par tout le monde ici, à savoir qu'il s'agit d'un dialogue entre les Libyens eux-mêmes. Ce dialogue doit être dirigé et pris en main par les Libyens. La Conférence de Berlin avait but de créer le climat et le cadre requis pour adresser un message clair aux parties libyennes. Il faut maintenant que les parties libyennes expriment clairement leurs positions concernant toutes les dispositions des documents issus de la Conférence.

Nous avons écouté attentivement ce qu'a dit M. Salamé et nous avons l'intention de poursuivre notre discussion avec lui pour avoir des précisions sur les détails de son plan. Nous appuyons pleinement les efforts qu'il entreprend dans le cadre de cette tâche difficile. Nous espérons que ces questions seront bientôt élucidées durant les réunions de la Commission militaire conjointe « 5+5 ». Nous estimons que le Conseil doit appuyer les mesures qui contribuent à la relance du processus politique et prendre des décisions qui aident les parties libyennes à aplanir leurs divergences.

Dans son exposé, M. Salamé a utilisé le mot « crédibilité ». Nous sommes convaincus que les décisions que le Conseil prendra à l'avenir doivent être crédibles. Le processus de règlement politique en Libye ne doit pas être ou devenir une arène de compétition internationale. Il importe de prendre en compte les vues et les intérêts des voisins immédiats de la Libye, qui sont directement touchés par la crise actuelle, ainsi que les vues des organisations régionales. Ils peuvent jouer un rôle constructif et utile dans la promotion d'un règlement pacifique.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, de son exposé, et M. Mathias Licharz de l'exposé qu'il a présenté au nom du Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011), concernant la Libye. Je souhaite la bienvenue au nouveau Représentant permanent de la Libye, l'Ambassadeur Elsonni, et salue sa participation à la présente séance.

La Libye est en proie à un long conflit qui dure depuis neuf ans et est devenue un microcosme des turbulences en cours en Asie occidentale et en Afrique du Nord. Ce conflit a eu des conséquences catastrophiques pour les Libyens et a porté atteinte à la sécurité et à la stabilité des pays voisins et de toute la région de l'Asie occidentale et de l'Afrique du Nord. Les problèmes découlant de la crise en Libye, tels que

la prolifération des armes, le problème des réfugiés et le terrorisme constituent de graves défis pour les pays voisins, la région, voire le monde entier.

La Chine suit de près l'évolution de la situation en Libye et se félicite des mesures constructives prises récemment par la communauté internationale pour apaiser la situation en Libye. La Chine se félicite de la Conférence internationale sur la Libye, qui s'est tenue à Berlin, à l'issue de laquelle un communiqué a été publié, qui reflète l'important consensus atteint par les participants. La mise en œuvre des résultats de la Conférence par des mesures concrètes exigera des efforts concertés de la part de toutes les parties libyennes, des pays concernés de la région et de la communauté internationale dans son ensemble.

S'agissant de l'approbation par le Conseil de sécurité des résultats de la Conférence de Berlin, nous devons non seulement agir d'urgence, mais aussi essayer de répondre aux préoccupations de toutes les parties, maintenir l'unité du Conseil et tout mettre en œuvre pour adopter rapidement un projet de résolution pouvant être mis en œuvre. Je voudrais aborder les quatre points essentiels suivants.

Premièrement, la priorité pour l'heure est de parvenir à un cessez-le-feu durable. Les parties au conflit libyen doivent privilégier les intérêts généraux de leur pays et de leur peuple, décréter un cessez-le-feu sans plus tarder, apaiser les tensions et s'engager de nouveau sur la voie d'un dialogue pacifique et d'un règlement négocié. Les pays qui ont une certaine influence doivent jouer un rôle actif et exercer leur influence pour encourager les parties libyennes à régler leurs différends, à renforcer la confiance mutuelle et à apporter une contribution constructive à l'instauration d'un cessez-le-feu et à la reprise d'un dialogue politique. La Chine appelle la Commission militaire conjointe « 5+5 » à se réunir dès que possible afin de réaliser des progrès.

Deuxièmement, il faut créer des synergies à l'échelle mondiale. La communauté internationale doit respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Libye, appuyer les bons offices et les efforts de médiation du Représentant spécial du Secrétaire général Salamé et de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et rester attachée au processus politique dirigé et pris en main par les Libyens, sous l'égide des Nations Unies.

Étant donné qu'ils sont les mieux placés pour assurer la médiation entre les parties au conflit, il faut appuyer l'Union africaine et la Ligue des États arabes pour qu'elles jouent leur rôle et agissent en synergie les Nations Unies. La question libyenne étant étroitement liée à la situation régionale, toute solution doit tenir compte des préoccupations légitimes des pays de la région et tirer parti du rôle unique des pays concernés.

Troisièmement, il faut poursuivre inlassablement les efforts visant à lutter contre le terrorisme. Nous avons observé récemment une tendance à la résurgence du terrorisme en Libye et dans la région. C'est pourquoi la communauté internationale doit rester extrêmement vigilante face à cette tendance, renforcer la coordination et la coopération et œuvrer de concert pour relever les défis. Il est impératif de combattre toutes les formes de terrorisme partout en Libye et de prévenir les déplacements transfrontières des combattants terroristes étrangers. Nous ne devons jamais permettre que la Libye devienne un terreau fertile pour le terrorisme.

Quatrièmement, les sanctions doivent être utilisées de manière appropriée et efficace. La position de la Chine a toujours été que les sanctions sont un moyen de parvenir à une fin, et non pas une fin en soi, et qu'elles doivent toujours servir au règlement politique des problèmes pertinents. Dans les circonstances actuelles, il est important de faire appliquer strictement l'embargo sur les armes en Libye et de s'abstenir d'une intervention militaire et de toute autre mesure qui pourrait exacerber le conflit.

L'année 2020 sera l'année de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Cependant nous sommes peinés que la population libyenne continue d'endurer de terribles souffrances. La communauté internationale doit se réengager fermement en faveur du multilatéralisme et les membres du Conseil doivent être unis pour s'acquitter du mandat qui leur a été confié, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine continuera d'appuyer et de faciliter le processus de règlement politique libyen et l'aspiration à la paix et à la tranquillité du peuple libyen. Nous contribuerons au rétablissement de la paix et de la stabilité en Libye.

M^{me} Van Vlierberge (Belgique) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Salamé, pour son intervention aujourd'hui. Elle souligne une nouvelle fois son engagement de tous les instants en faveur du retour

de la paix en Libye. La Belgique soutient vivement le plan du Représentant spécial dans tous ses aspects, y compris économique et politique, complémentaire au cessez-le-feu.

La Belgique salue également les conclusions du Processus de Berlin, entérinées par l'ensemble des participants au sommet du 19 janvier. Celles-ci doivent refléter notre détermination à soutenir le plan du Représentant spécial pour une sortie de crise en Libye. Elles constituent la meilleure opportunité d'éviter un conflit régional et d'obtenir, pour l'ensemble du peuple libyen, une solution politique.

Au cours de ces derniers mois, nous avons systématiquement dénoncé les violations flagrantes de l'embargo sur les livraisons d'armes et appelé à un cessez-le-feu durable. La Belgique espère désormais que l'appel répété du Conseil de sécurité à la non-ingérence des acteurs extérieurs, au dialogue interlibyen et au respect de l'embargo sur les armes sera enfin concrétisé dans les faits. Il incombe à chaque État de veiller à ce que ses exportations d'armes ne soient pas détournées vers des destinations illicites. Seules une vigilance accrue et une détermination à respecter ses propres engagements permettront de faire respecter pleinement l'embargo sur les armes.

Nous restons par ailleurs préoccupés par les informations qui nous parviennent du terrain. Il apparaît que du matériel militaire ainsi que des renforts en mercenaires étrangers ont été fournis aux deux parties, encore dans les jours qui ont suivi la Conférence de Berlin. Il y a eu également une augmentation de l'utilisation de l'artillerie lourde, notamment contre des infrastructures civiles et à proximité immédiate de zones densément peuplées. La présence croissante de matériel de plus en plus sophistiqué et d'acteurs militaires étrangers rendrait une nouvelle escalade encore plus cruelle. Nous sommes également fortement préoccupés par le blocage de la production pétrolière, qui entraîne des conséquences désastreuses pour l'économie du pays et la population dans son ensemble.

Nous appelons les parties libyennes, et en particulier Khalifa Haftar, à soutenir les conclusions de Berlin et à s'engager constructivement avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) dans les préparatifs du forum politique. Le Processus de Berlin, seule initiative d'implications susceptibles de ramener la paix en Libye, doit recevoir un soutien unanime pour espérer éviter une escalade aux conséquences régionales majeures. J'espère en outre que la réunion de

Berlin permettra de voir cesser l'ingérence de certains États dans le conflit libyen, et qu'au contraire, ces États joueront désormais de leur influence auprès des parties libyennes de manière positive, en les encourageant enfin à s'engager fermement et définitivement sur la voie du dialogue. Pour rappel, la Belgique dénonce les deux mémorandums d'accord signés entre le Gouvernement d'entente nationale et la Turquie : le premier parce qu'il enfreint les droits souverains d'autres États, et le second car il renforce la dynamique militaire et porte en lui le potentiel d'une violation massive de l'embargo.

Enfin, la consolidation du cessez-le-feu et les modalités pratiques de mise en œuvre de celui-ci sont urgentes. La Belgique salue la nomination des délégués de chaque partie à la Commission militaire conjointe « 5+5 » et les exhorte désormais à tenir une rencontre productive. Nous attendons également la reprise rapide d'un dialogue politique direct entre les parties libyennes au forum politique proposé par le Représentant spécial. Nous accueillons favorablement l'engagement des organisations régionales en appui à la mise en œuvre du communiqué de Berlin.

À nouveau, je tiens à rappeler qu'il est de la responsabilité de toutes les parties de protéger les civils, y compris les plus vulnérables. Je tiens à rappeler ici l'attachement de mon pays à ce que les crimes les plus graves commis en Libye ne restent pas impunis, que ce soit devant les tribunaux nationaux ou la Cour pénale internationale.

Pour terminer, qu'il me soit permis de saluer une nouvelle fois le courage et la détermination de l'ensemble du personnel de la MANUL et du Représentant spécial Salamé.

M^{me} Mogashoa (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Ghassan Salamé de son exposé sur la situation en Libye.

L'Afrique du Sud félicite le Secrétaire général et son représentant spécial, M. Salamé, de leurs efforts inlassables afin de réunir tous les protagonistes internationaux du conflit libyen à la Conférence de Berlin, qui a eu lieu le 19 janvier et dont le but était de trouver une solution durable à la crise libyenne. Ma délégation remercie également M. Mathias Licharz, s'exprimant au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, pour son exposé sur l'action du Comité.

Le caractère prolongé du conflit en Libye nécessite que le Conseil soit franc au sujet de son origine et des

raisons pour lesquelles il a pris une dimension de guerre par personnes interposées. La fragmentation du contrôle de l'État et de la sécurité a abouti à la prolifération d'une multitude de groupes armés qui s'opposent pour prendre le contrôle du pays et de ses ressources, ce qui est à l'origine d'une des pires crises humanitaires sur notre continent, au regard des effets du conflit sur les civils libyens, les migrants et les réfugiés.

L'Afrique du Sud réaffirme qu'il ne peut pas y avoir de solution militaire au conflit en Libye. Toutes les parties libyennes, les chefs communautaires et les organisations non gouvernementales doivent s'attacher au dialogue politique et éviter les affrontements militaires. Les parties doivent s'engager d'urgence en faveur d'un cessez-le-feu et œuvrer en vue d'un processus politique conduit et dirigé par les Libyens. En outre, nous demandons que cessent les ingérences étrangères en Libye. Qu'il me soit permis de me concentrer sur trois questions.

Premièrement, l'insécurité actuelle dans la région du Sahel est la conséquence directe de l'instabilité en Libye. Les armes affluant en Libye parviennent aussi entre les mains des groupes armés qui opèrent dans la région du Sahel et le bassin du lac Tchad. Les retombées se traduisent aujourd'hui par la présence de groupes armés actifs au Niger, au Tchad, en Mauritanie, au Mali et au Burkina Faso. Plus d'un million de personnes ont été déplacées dans ces pays du fait de l'insurrection jihadiste qui s'étend rapidement dans l'Afrique subsaharienne.

Tandis que nous nous efforçons de concrétiser l'aspiration et l'objectif de l'Union africaine de faire taire les armes d'ici à 2020, l'insécurité endémique menace la légitimité et la stabilité des gouvernements de la région. Pire encore, les ressources limitées sont maintenant détournées des programmes de développement socioéconomique vers des programmes liés à la sécurité, ce qui retarde la région dans la réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, l'Afrique du Sud souhaite réitérer ce qu'a dit le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, à savoir que les diverses menaces d'ingérence politique et militaire dans les affaires intérieures de la Libye accroissent les risques d'affrontement et portent atteinte aux intérêts fondamentaux de la population libyenne et à ses aspirations à la liberté, à la paix, à la démocratie et au développement.

Deuxièmement, l'impact du conflit sur les migrants et les réfugiés en Libye, y compris dans les centres de détention, mérite une attention soutenue du

Conseil. L'Afrique du Sud est préoccupée par le fait que les frappes aériennes vont jusqu'à cibler des camps de réfugiés et des centres de détention, faisant des victimes. Le plus troublant est l'incidence profonde de ce long conflit sur les civils, en particulier les femmes et les enfants.

Troisièmement, l'Afrique du Sud salue les efforts consentis par l'Allemagne en tant qu'hôte de la Conférence de Berlin à l'appui du processus en trois temps de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Nous prenons également note du plan d'action de la MANUL pour l'opérationnalisation issu du Processus de Berlin. Nous appelons au renforcement de la coopération avec l'Union africaine, car une paix et une stabilité durables en Libye doivent nécessairement être fondées sur un règlement politique sans exclusive.

Nous prônons un processus dirigé et contrôlé par les Libyens, sans intervention d'acteurs extérieurs. À cet égard, l'Afrique du Sud appuie pleinement la volonté d'unifier les institutions nationales, d'organiser des élections nationales ainsi que d'améliorer la sécurité, la stabilité et les conditions de vie du peuple libyen, notamment en unifiant et en intégrant les forces armées libyennes.

L'Union africaine participe aux efforts visant à régler le conflit libyen par l'intermédiaire du Conseil de paix et de sécurité et du Comité *ad hoc* de haut niveau sur la Libye, présidé par le Président de la République du Congo, ainsi que de l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la Libye. Le Comité *ad hoc* de haut niveau sur la Libye se réunit aujourd'hui à Brazzaville pour poursuivre son examen des initiatives de l'Union africaine à cet égard.

Enfin, l'Afrique du Sud convient avec le Secrétaire général qu'il faut appliquer strictement l'embargo sur les armes, conformément à la résolution 2473 (2019), pour prévenir de nouvelles escalades de la violence et permettre aux parties de conclure un cessez-le-feu. L'embargo sur les armes doit être pleinement mis en œuvre, sans exception. L'Afrique du Sud rappelle à la communauté internationale qu'elle s'est engagée à faire cesser l'appui militaire en faveur des parties au conflit et à faire appliquer l'embargo sur les armes en tant que fondement des négociations politiques et de l'application d'un cessez-le-feu.

Il est temps de regrouper tous les efforts afin de réaliser cet objectif dans l'intérêt du peuple

libyen, de la paix et de la stabilité en Libye et dans la région subsaharienne.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier tous ceux qui ont mentionné et qui appuient la Conférence de Berlin et le processus qui en découle. Je réaffirme que la Conférence s'est tenue exclusivement dans l'intérêt du peuple libyen et pour appuyer les efforts du Secrétaire général et de son Représentant spécial, M. Ghassan Salamé, visant à rétablir la paix dans le pays. Mon intervention sera donc très brève, car nous continuons d'appuyer ce que tente d'accomplir M. Salamé. À ce stade, je tiens à le remercier personnellement, ainsi que son équipe, pour leur attachement indéfectible au peuple libyen.

Premièrement, je tiens à souligner que je partage pleinement sa frustration concernant la situation actuelle. Il a mis en exergue la souffrance regrettable des victimes civiles, qui est liée au fait que les parties n'adhèrent pas au cessez-le-feu, violant ainsi la trêve qu'elles avaient conclue à Berlin. Les femmes et les enfants font une fois de plus partie de ceux qui sont le plus durement touchés.

Deuxièmement, je partage également le désarroi de M. Salamé quant au fait que certains pays qui s'étaient engagés à Berlin à ne pas s'ingérer dans le conflit armé et les affaires intérieures de la Libye font aujourd'hui partie de ceux qui fournissent des armes, des combattants étrangers, des munitions et des armes de pointe aux parties. Je partage la colère et la déception de M. Salamé face au comportement cynique de ces États. Comme l'ont déjà souligné plusieurs orateurs, ce comportement représente une violation flagrante du droit international.

Troisièmement, j'appelle ceux qui ont de l'influence sur les parties libyennes à activer la Commission militaire conjointe, qui devrait l'être depuis longtemps. Tous ceux qui ont de l'influence doivent n'épargner aucun effort à cet égard et mettre en œuvre les autres mécanismes de suivi adoptés à Berlin.

Quatrièmement, j'ai écouté très attentivement M. Salamé réitérer un appel que nous avons lancé à plusieurs reprises au Conseil de sécurité après la Conférence de Berlin : le Conseil doit adopter rapidement un projet de résolution approuvant le résultat de la Conférence de Berlin, et ce pour répondre à deux objectifs. Premièrement, cela montrerait au peuple libyen que le Conseil de sécurité ne l'abandonne pas. Comme l'a dit mon collègue indonésien tout à l'heure,

nous sommes ici pour sauver des vies et, en envoyant ce message et en adoptant un projet de résolution qui a du poids, nous montrerons à la population que nous sommes à ses côtés. Deuxièmement, cela enverra également un message très ferme aux éléments perturbateurs, car les résolutions du Conseil de sécurité sont contraignantes au regard du droit international. Je demande instamment à toutes les délégations réunies autour de cette table qui ont jusqu'à présent traîné les pieds d'aller de l'avant et d'adopter un projet de résolution dans les plus brefs délais pour servir les intérêts du peuple libyen.

M. Auväärt (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, de son exposé sur les événements récents en Libye. L'Estonie appuie pleinement le processus politique facilité par l'ONU en Libye et les efforts que déploie le Représentant spécial à cette fin.

L'Estonie se félicite des engagements pris à la Conférence de Berlin sur la Libye qui s'est tenue le 19 janvier. La Conférence, qui a marqué une avancée vers la création d'un espace pour le processus politique interlibyen, a été une réussite, et nous félicitons tous les États participants et les organisations internationales d'être parvenus à ce résultat. Il faut toutefois que tous les participants prennent des mesures concrètes pour honorer les engagements et mettre en œuvre les conclusions de la Conférence de Berlin. Le plus urgent est pour le moment de mettre fin aux violations de l'embargo sur les armes. À cet égard, il importe que le Conseil de sécurité envoie un message unifié et approuve les conclusions de la Conférence de Berlin.

L'évolution des conditions de sécurité en Libye et les récentes informations faisant état de la reprise des combats sur le terrain sont extrêmement préoccupantes. Nous appelons toutes les parties à adhérer à la trêve convenue à Berlin et à prendre des mesures concrètes afin de parvenir à un cessez-le-feu durable. Il est tout à fait évident qu'il n'existe pas de solution militaire à ce conflit. Le peuple libyen mérite mieux.

En outre, le Conseil de sécurité peut avoir recours aux sanctions pour contrer les éléments perturbateurs de la paix et de la sécurité en Libye. Il doit envisager d'utiliser ces mesures, le cas échéant. L'étape essentielle en vue d'instaurer un cessez-le-feu est le dialogue direct entre les parties libyennes. Nous accueillons avec satisfaction la nomination des représentants à la Commission militaire conjointe pour les pourparlers « 5+5 », et nous espérons que la première réunion aura lieu le plus tôt possible. La conclusion d'un cessez-le-feu

est cruciale pour aller de l'avant et se concentrer sur le processus politique en Libye.

L'objectif d'une Libye stable, dotée d'institutions et d'une autorité pleinement fonctionnelles et unifiées, ne peut être atteint que sur la base d'un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens. Pour être efficace, le processus politique doit être ouvert à tous. Une représentation adéquate et une véritable participation des femmes et des jeunes tout au long du processus sont d'une importance capitale.

Enfin, la lutte contre les violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme doit rester une priorité. Nous devons continuer à œuvrer en faveur de la protection des civils, notamment les femmes et les enfants, et faire répondre de leurs actes les auteurs de ces violations.

M. Aougi (Niger) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général, et M. Mathias Licharz, qui s'est exprimé au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, pour leurs exposés précis et pleins d'informations utiles. Le Conseil peut être assuré que le Niger, pays voisin de la Libye et directement concerné par la crise, est plus que jamais disposé à contribuer aux efforts internationaux et régionaux pour la résolution pacifique du conflit libyen, gage de stabilité au Sahel.

Alors que nous nous réjouissons de la trêve observée durant la Conférence internationale de Berlin sur la Libye, la récente reprise des hostilités s'avère un réveil brutal vis-à-vis de la complexité du conflit, exacerbé par l'ingérence étrangère et la violation continue et manifeste de l'embargo sur les armes. Le Niger condamne avec rigueur cet état de fait caractérisé par une détérioration dangereuse de la situation humanitaire dans le pays.

On ne le dira jamais assez, sans une solution à la crise libyenne, le Sahel restera exposé aux affres du terrorisme, d'autant que l'internationale terroriste y envoie ses adeptes les plus dangereux et les plus aguerris. La Libye n'a pas besoin qu'on lui transfère d'autres armes et combattants : elle a besoin de paix.

À cet égard, nous réitérons la demande de l'Union africaine pour un cessez-le-feu entre toutes les parties, le retour à un processus politique inclusif afin que les Libyens se parlent entre eux, le respect de l'embargo sur les armes et l'imposition de sanction pour les contrevenants.

Le Niger se félicite de la tenue à Alger, le 23 janvier passé, de la réunion sur la Libye ayant regroupé les pays voisins et à laquelle l'Allemagne a participé. Cette réunion constitue un bon geste dans la recherche de l'inclusivité sur la question libyenne que mon pays, le Niger, a toujours demandée et, il œuvrera aux côtés des pays intéressés pour faire avancer le processus de paix dans le pays.

Nous nous félicitons aussi de la tenue ce jour de la réunion du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye à Brazzaville et invitons le Conseil à prendre en compte les conclusions qui en découlent et qui seront entérinées par le prochain sommet de l'Union africaine, prévu dans quelques jours à Addis-Abeba.

Enfin, le Niger encourage les parties libyennes à privilégier le dialogue et à proscrire toute ingérence extérieure dans leurs affaires.

M. Baati (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général, et le remercier de son exposé très important. Je salue également sa présence à la réunion de Brazzaville afin d'appuyer la poursuite des efforts concertés qui visent à aider le peuple libyen à rétablir rapidement la stabilité dans le pays. Je souhaite la bienvenue à mon frère, S. E. l'Ambassadeur Elsonni, nouveau Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies, à sa première séance du Conseil de sécurité.

Les récents événements en Libye prouvent que les options militaires sont loin d'être le moyen approprié pour surmonter la crise et répondre aux demandes légitimes du peuple libyen, qui aspire à jouir de la liberté, de la démocratie, de l'état de droit, du développement et des réformes. Le chaos, l'instabilité et les affrontements militaires dont nous avons été témoins ces dernières années ont exacerbé les souffrances du peuple libyen, aggravant sa frustration et son désespoir. Ils ont, en outre, rendu la crise plus complexe, entravé la voie d'un règlement et menacé l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Libye.

La Tunisie entretient des liens historiques et sociaux de longue date avec la Libye et est déterminée à aider ses frères libyens à surmonter leurs différends et à assurer la sécurité, la stabilité et la souveraineté du pays afin qu'il puisse reprendre son rôle dans la région et dans le monde. À ce titre, je voudrais souligner les sept points suivants.

Tout d'abord, nous renouvelons notre appel à toutes les parties libyennes pour qu'elles respectent la trêve et la convertissent sans plus tarder en un cessez-le-feu permanent, ce qui permettrait de mettre fin au bain de sang en Libye. Il n'y a pas de solution militaire à la crise libyenne; le règlement doit, au contraire, se fonder sur des négociations et un dialogue constructifs entre les Libyens, sans aucune exclusion ni marginalisation, dans le cadre d'un processus global de réconciliation nationale.

Deuxièmement, nous soulignons l'importance de la Conférence de Berlin et, une fois encore, nous nous félicitons de ses résultats. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts consentis par le Gouvernement allemand et toutes les parties pour ouvrir la voie à l'organisation de la Conférence. Je pense en particulier à la réunion tenue à Moscou. Nous devons poursuivre nos efforts pour établir des mécanismes opérationnels en vue de mettre en œuvre les résultats de la Conférence de Berlin. Les négociations doivent se poursuivre sur le projet de résolution à cet égard. Cela permettrait au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités. Dans cet esprit, nous saluons les efforts du Royaume-Uni et de l'Allemagne.

Troisièmement, il est important de respecter le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays. C'est pourquoi nous réaffirmons notre rejet de toute ingérence extérieure dans les affaires intérieures de la Libye et de tout acte susceptible d'attiser plus encore le conflit. Nous sommes très préoccupés par les informations que M. Salamé nous a communiquées ce matin à ce sujet.

Quatrièmement, la Tunisie appuie pleinement les efforts déployés par l'ONU et le Représentant spécial Ghassan Salamé, en particulier son initiative en trois étapes pour parvenir à un règlement politique de la crise. Nous saluons le rôle joué par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, les pays voisins, la Ligue des États arabes et l'Union africaine dans l'appui au processus politique. À cet égard, nous nous félicitons de la réunion du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye qui s'est tenue aujourd'hui à Brazzaville et attendons avec intérêt la conférence de réconciliation libyenne qui se tiendra à Addis-Abeba au printemps.

Nous insistons une fois de plus sur la nécessité d'efforts concertés pour aider les Libyens à concilier leurs divergences et les amener à reprendre le dialogue en vue de parvenir à un consensus national. Cela ouvrira la voie à la reconstruction des institutions de l'État sous un régime civil qui préserve l'unité et la souveraineté

de la Libye. Cela répondra également aux aspirations du peuple libyen frère. Le communiqué de Tunis pour la paix s'inscrit dans le cadre des efforts que nous continuons de mener au plus haut niveau pour exhorter les Libyens à trouver une formule consensuelle par le dialogue afin de sortir de la crise actuelle grâce à un accord politique, dans le respect de la légitimité internationale, laquelle doit se convertir en une légitimité libyenne reposant sur le peuple.

Cinquièmement, nous devons respecter toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la Libye, dont la plus récente est la résolution 2486 (2019). Cette résolution appelait toutes les parties concernées à s'engager en faveur d'un cessez-le-feu durable. Elle exhortait tous les États Membres à respecter l'embargo sur les armes et appelait les parties libyennes à faire preuve de retenue, à protéger les civils et à contribuer dans un esprit constructif à l'unification des institutions militaires et économiques libyennes.

Sixièmement, nous accueillons favorablement tous les faits nouveaux propices au processus économique en Libye. La Tunisie a accueilli le premier cycle de pourparlers à cet égard. Nous encourageons les parties libyennes à poursuivre sur cette voie afin de surmonter les obstacles auxquels se heurte l'économie libyenne dans les circonstances critiques actuelles. Il importe de supprimer tous les obstacles à la production de pétrole en Libye, de garantir que toute la population libyenne, ce peuple frère, y ait accès, et d'éviter une nouvelle détérioration de la situation humanitaire et économique dans le pays.

Septièmement, nous soulignons qu'il faut respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme en Libye. Nous demandons que tous les efforts nécessaires soient faits pour faire la lumière sur le sort des personnes disparues en Libye, comme la députée Siham Sergewa; les deux journalistes tunisiens Nazir Lactari et Sufyan al-Sharaby, qui ont été enlevés en Libye en septembre 2014; et le citoyen libyen Walid Ksiksi, qui travaillait à l'ambassade de Tunisie à Tripoli et qui est porté disparu depuis le 13 octobre 2014.

Pour terminer, nous réaffirmons l'importance de préserver la dynamique actuelle générée par la Conférence de Berlin. Nous devons nous attacher à empêcher toute nouvelle aggravation de la situation. Nous devons nous efforcer de rechercher un règlement politique, de lutter contre le terrorisme et d'empêcher les organisations terroristes d'abuser de la situation actuelle pour étendre leur contrôle en Libye et dans toute la

région, menaçant ainsi leur sécurité et leur stabilité. Privilégions le peuple libyen, qui nourrit d'immenses espoirs. Il compte sur l'unité du Conseil. Il est de notre responsabilité d'agir en conséquence et de ne pas le décevoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Viet Nam.

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Ghassan Salamé et M. Mathias Licharz de leurs exposés. Le Viet Nam félicite la Mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL) de ses efforts et de sa détermination.

Compte tenu des récents faits nouveaux survenus en Libye, je souhaite faire les observations suivantes.

Premièrement, en ce qui concerne la solution politique, le Viet Nam souligne l'importance de garantir un processus politique dirigé et pris en main par la Libye, seule option viable pour mettre enfin un terme au conflit en Libye. Nous nous félicitons des conclusions de la Conférence de Berlin sur la Libye et saluons les efforts déployés par l'Allemagne, l'ONU et les autres parties concernées à cet égard. Nous espérons vivement que cette dynamique pourra être entretenue et qu'elle permettra de parvenir à une solution pacifique en Libye. La communauté internationale doit impérativement appuyer ce processus de manière concrète et constructive.

Le Viet Nam convient qu'un projet de résolution doit être adopté pour étayer les conclusions de la Conférence et leur mise en œuvre, en particulier s'agissant de parvenir à un cessez-le-feu et de créer les conditions nécessaires au dialogue interlibyen. En outre, nous appelons toutes les parties, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Libye, à s'abstenir de tout acte susceptible de compliquer encore davantage la situation. Toutes les mesures doivent être axées sur l'instauration de la réconciliation, de la solidarité et du progrès pour tous, en prenant en considération la position de toutes les parties. Nous nous félicitons de la mise en place de la Commission militaire conjointe « 5+5 » et nous espérons qu'elle contribuera rapidement à un cessez-le-feu durable.

Deuxièmement, en ce qui concerne la sécurité, nous partageons les préoccupations du Représentant spécial du Secrétaire général autour du fait que, malgré la récente trêve, les attaques se poursuivent. Le conflit en Libye dure depuis plus de huit ans, ce qui génère d'immenses souffrances pour les Libyens et leurs

voisins. Nous condamnons toutes les attaques qui ont pris des civils et des biens de caractère civil pour cibles et demandons instamment à toutes les parties et tous les groupes armés libyens de faire preuve de retenue. Il faut cesser immédiatement de prendre pour cible les civils et les biens civils, et créer des conditions de sécurité qui permettent l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous sommes également très préoccupés par la présence de groupes terroristes de plus en plus nombreux en Libye, en particulier l'État islamique d'Iraq et du Levant. Nous prenons note des efforts déployés récemment par les parties libyennes pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent et soulignons qu'il faut poursuivre les efforts visant à venir à bout de ces défis.

Troisièmement, en ce qui concerne le rôle de l'ONU et la coopération régionale, le Viet Nam est favorable à l'action des Nations Unies, de la MANUL sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, et des organisations régionales et d'autres pays pour contribuer au processus de paix en Libye. Nous prenons acte du rôle important des pays voisins, directement touchés par la crise libyenne. Nous prenons note du plan d'opérations de la MANUL et sommes favorables à ce qu'elle contribue à la mise en œuvre des conclusions de la Conférence de Berlin, conformément à son mandat tel que défini dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Quatrièmement, sur la question des sanctions, nous soulignons qu'il importe de respecter pleinement les résolutions du Conseil de sécurité, notamment celles relatives aux sanctions. Nous prenons note de l'observation faite par le Représentant spécial du Secrétaire général, selon laquelle l'embargo sur les armes continue d'être violé, et appelons fermement toutes les parties à respecter l'embargo. Dans le même temps, nous pensons que les sanctions doivent cibler judicieusement les individus et entités qui menacent la paix et la sécurité en Libye, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, et qu'elles ne doivent pas avoir une incidence négative sur les moyens de subsistance du peuple libyen. Les sanctions devront être levées dès que les conditions et les nécessités le permettront.

En conclusion, le Viet Nam renouvelle son appui au peuple libyen dans sa quête de paix et de stabilité. Nous sommes déterminés à œuvrer de manière constructive avec l'ONU, la MANUL, les organisations régionales et les parties concernées pour contribuer au processus de paix en Libye.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la Libye.

M. Elsonni (Libye) (*parle en arabe*) : C'est un plaisir pour moi que de féliciter le Viet Nam pour son élection au Conseil de sécurité et de son accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous souhaitons également la bienvenue à la Tunisie, au Niger, à l'Estonie et à Saint-Vincent-et-les Grenadines à l'occasion de leur élection au Conseil. Nous remercions enfin M. Ghassan Salamé et M. Mathias Licharz de leurs exposés devant le Conseil.

Je tiens par avance à m'excuser que ma déclaration soit un peu longue aujourd'hui, mais il me semble que la situation dans mon pays mérite une explication détaillée. Qu'il me soit permis de commencer en rendant hommage à la mémoire de tous les Libyens innocents qui ont perdu la vie et de tous les martyrs qui ont lutté contre le terrorisme et la tyrannie ces neuf dernières années.

C'est au nom du peuple libyen et de nombreux peuples de la région que je prends la parole en ce moment critique de la crise dans mon pays. Ils sont actuellement en colère et ils se méfient de la communauté internationale – des sentiments qui durent désormais depuis des décennies. Face à la souffrance, à la mort, au déplacement et à la destruction qu'ils rencontrent, on ne leur oppose que le silence ou des déclarations formelles de condamnation. Ces peuples sont lassés de voir les agresseurs et les opprimés placés sur un pied d'égalité alors que les responsables d'exactions sont toujours inconnus.

Le conflit et l'agression que connaissent mon pays et sa capitale n'ont pas été créés en vase close; ils résultent d'années d'interventions systémiques et de guerres par adversaires interposés. En février 2011, lorsque les Libyens sont descendus dans la rue pour mener la révolution dans leur pays et, à l'instar d'autres peuples de la région, pour réclamer leurs droits légitimes au changement et aux libertés, le Conseil a adopté, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, la résolution 1973 (2011), qui appelait à protéger les civils à titre prioritaire. Depuis lors, cette résolution a été exploitée par certaines parties pour détruire le pays, exporter les crises ailleurs et régler des comptes, dans le but de contrôler le pays et de piller ses richesses.

L'agression contre Tripoli n'est rien d'autre qu'une nouvelle tentative de semer le chaos et d'alimenter le conflit, ce qui fait qu'il est encore plus difficile de

revenir à la situation antérieure. Certains profitent de ceux qui sont avides de pouvoir. La résilience de Tripoli aujourd'hui est un symbole du courage et de la détermination non seulement du peuple libyen, mais aussi de la population de toute la région, et de sa détermination à préserver l'État civil face à ceux qui cherchent à ne leur offrir qu'une simple alternative : se soumettre à la tyrannie, ou subir la destruction.

Les pays qui exacerbent notre crise aujourd'hui craignent que nous ne prenions nos décisions en toute indépendance. Ils savent que la Libye, grâce à sa situation géographique et à ses ressources, est en mesure de jouer un rôle central sur les plans économique, politique et de la sécurité. C'est la raison pour laquelle ils ne veulent pas que la Libye soit stable et prospère; ils recherchent plutôt la prospérité et la stabilité pour leurs pays, en tuant nos enfants et en détruisant notre économie.

Après neuf ans de conflit, le Conseil a une grande responsabilité morale envers les victimes civiles innocentes – des enfants, des femmes et des jeunes –, quelle que soit leur affiliation. Six envoyés internationaux ont été nommés dans notre pays en neuf ans et la situation n'a pas évolué. L'agression actuelle dure depuis 10 mois et le Conseil est incapable d'y mettre fin. Soixante-quinze ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, nous pensons que le moment est venu de procéder à une véritable réforme du Conseil de sécurité, comme l'a proposé le Groupe des États d'Afrique, conformément au Consensus d'Ezulwini et à la Déclaration de Syrte.

Le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2020/41) a été publié il y a quelques jours. Il révèle l'ampleur des violations et des crimes commis par Haftar et ses partisans. Ce dernier a appelé à mener le jihad contre Tripoli, même durant la visite du Secrétaire général dans le pays, un fait sans précédent. C'était quelques jours avant la Conférence nationale libyenne, qui devait se tenir à Ghadamès et qui a été saluée et appuyée par le Conseil.

L'agression actuelle a été préparée pendant des années. C'est pourquoi l'agresseur a rejeté toutes les solutions politiques. Certains pays lui ont fourni des armes lourdes, des véhicules blindés et des avions, en plus de mercenaires en provenance du Tchad, du Soudan, du Groupe Wagner et d'autres sources. Par exemple, au paragraphe 22, le rapport du Secrétaire général indique que l'Armée nationale libyenne du maréchal Haftar et des forces affiliées sont à l'origine

d'environ 1000 frappes aériennes de précision, dont environ 60 sont attribuées à des appareils étrangers. Le 4 janvier, un avion de ces forces a frappé un institut de formation militaire à Tripoli, tuant 32 jeunes élèves officiers, dans la fleur de l'âge. Il s'agit de jeunes qui représentent toute la Libye. Comment cette armée peut-elle prétendre être une armée nationale et prendre pour cible des jeunes élèves officiers qui fréquentent un institut de formation militaire?

Ces jeunes gens s'ajoutent aux milliers de civils et de déplacés – femmes, enfants et personnes âgées – qui ont été tués sous les décombres. Quatre enfants – Anas, Malek, Sanad et Zakariya – ont été tués avant-hier sur le chemin de l'école, dans la région de Hadba. Avant cela, il y a eu le massacre de Fernaj, le meurtre des enfants de la famille Keshirah, le bombardement d'hôpitaux de campagne et le meurtre de médecins et de membres du personnel paramédical, comme le docteur Ayman Hameh et le docteur Samer Al-Sibaei. Même des aéroports civils et des écoles ont été pris pour cible. Tout cela s'est produit et le Conseil de sécurité n'a pas désigné nommément l'auteur de ces actes.

Le centre de détention de Tajoura n'a pas été épargné; il a également été bombardé par un avion étranger en juillet 2019. Cinquante-trois immigrants ont été tués, pour la plupart des Africains, comme cela a été confirmé par le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et le Conseil des droits de l'homme il y a quelques jours. Ce ne sont là que quelques exemples d'une série de violations, de crimes et de cas de déplacement, sans précédent dans l'histoire ancienne ou récente de Tripoli, sans parler de la fermeture des ports pétroliers et de la manipulation des denrées alimentaires destinées au peuple libyen.

Le rapport du Secrétaire général indique également que dans l'est du pays, les milices de Haftar ont perpétré une série d'exécutions publiques devant les caméras. Des corps, qui n'ont pas encore été identifiés, ont été retrouvés dans une décharge. Il y a eu également de nombreux cas d'enlèvement et de torture, notamment les cas du militant Ahmed Al-Kawafi et de la députée Siham Sergewa, qui est portée disparu depuis six mois. Après tous ces agissements, certains continuent de placer l'agresseur et la victime sur un pied d'égalité.

Malheureusement, certains pays appuient ces violations et ces crimes. Outre les éléments de preuve dont nous disposons, les rapports du Groupe d'experts sur la Libye créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité ont confirmé ces incidents, notamment

l'implication des Émirats arabes unis à 11 reprises. Le rapport final du Groupe (voir S/2019/914) révèle que les Émirats arabes unis ont fourni des véhicules blindés, des systèmes de défense antiaérienne, des drones et des projectiles perforants à guidage laser. Le Ministère soudanais des affaires étrangères a également déclaré que des sociétés émiriennes recrutent de jeunes Soudanais et les envoient en Libye à leur insu. Un autre document (S/2018/812) révèle que les autorités égyptiennes ont fourni du matériel et ont participé à des frappes aériennes dans l'est et l'ouest de la Libye ces dernières années.

Nous nous posons donc la question suivante : pourquoi cette ingérence dans nos affaires? Des milliers de kilomètres séparent la Libye et les Émirats arabes unis. Cette ingérence ne vise-t-elle pas à soutenir les putschistes? Même si nous comprenons les préoccupations de l'Égypte quant à sa sécurité nationale, nous ne comprenons pas comment cette nation arabe, que nous considérons comme une sœur aînée, peut appuyer des personnes qui tuent leur peuple, qui sèment le chaos et qui menacent la sécurité du pays et de la région. Il s'agit d'un fait sans précédent dans l'histoire de nos deux pays voisins.

À cet égard, j'ai été surpris d'entendre la représentante de la France parler de violations qui ont été commises ces derniers jours. Elle a omis de nommer les pays qui appuient l'agression et qui ont commis également des violations. Malheureusement, le nom de son pays a été cité dans des rapports du Comité des sanctions après la découverte de missiles Javelin à Ghariyan, qui appartenaient aux forces de Haftar. À l'époque, la réponse du Gouvernement français était que ces missiles devaient être utilisées pour appuyer les forces spéciales françaises en 2014. La France avait-elle demandé l'autorisation du Conseil?

Nous disons aux pays qui appuient l'agression qu'ils mènent un combat perdu d'avance. Ils doivent plutôt agir en faveur de la paix et contribuer à mettre fin à l'effusion de sang, pour que les Libyens ne les accusent pas d'avoir participé à ce bain de sang. Malgré notre attachement à la paix, nous ne pouvons pas être déloyaux envers notre pays. Nous ne pouvons pas accepter une paix partielle, qui continue de nous exposer à des menaces. Nos armée nationale et les héros de l'opération Volcan de la colère sont tout à fait prêts. Grâce à leur courage et à leurs sacrifices, ils ont arrêté les agresseurs aux portes de Tripoli. Nous exerçons

notre droit légitime de défendre notre peuple, nos villes et nos principes.

Nous respectons et apprécions les efforts déployés par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye pour surveiller toutes les violations. Cependant, nous nous interrogeons sur l'utilité et l'efficacité de ce Comité. La révélation de l'implication de certains pays dans ces violations les place devant deux choix : soit les accusations portées à leur encontre sont fausses et ils doivent alors se défendre; soit ils sont coupables et doivent en répondre.

Nous sommes fatigués de faire le tour des capitales et nous appelons les Libyens à se rencontrer dans leur pays, comme cela était censé être le cas à Ghadamès. Toutefois, nous saluons toutes les initiatives et tous les efforts internationaux visant à instaurer la paix. À cette fin, nous voudrions réitérer notre appui au rôle de l'Union africaine dans le règlement de la crise libyenne, que certains tentent de marginaliser. Nous apprécions également l'action que mène le Groupe des États d'Afrique au sein du Conseil. En outre, nous remercions le Président Sassou Nguesso, de la République du Congo, qui dirige le Comité *ad hoc* de haut niveau sur la Libye, qui s'est réuni aujourd'hui à Brazzaville. Haftar et ses partisans n'ont pas participé à cette réunion, car ils méprisent clairement les efforts africains. En ce qui nous concerne, nous appuyons les efforts africains en faveur de la réconciliation nationale, car ils complètent le plan de l'ONU et l'action du Représentant spécial.

Nous saluons également l'initiative russo-turque visant à conclure un accord de cessez-le-feu, malgré le refus de l'autre partie de le signer à Moscou. Nous espérons que la Russie poursuivra ses efforts pour garantir le succès de cette initiative. Dans ce contexte, nous saluons les efforts déployés par l'Allemagne et la Chancelière Angela Merkel pour organiser la Conférence de Berlin sur la Libye, malgré toutes les difficultés et tous les obstacles rencontrés. Nous voudrions clarifier les points suivants.

Premièrement, la poursuite des violations commises par l'agresseur, même après la Conférence de Berlin sur la Libye, et son refus de signer l'accord de cessez-le-feu ou, à ce jour, de participer à la Commission militaire conjointe « 5+5 », qui aurait dû se réunir à Genève avant-hier, confirment une fois de plus qu'il n'a pas l'intention de faire la paix. C'est ce qu'a admis dimanche dernier le porte-parole de l'agresseur lorsqu'il a dit,

« [n]ous assisterons à des conférences internationales, mais pas pour trouver une solution. Nous sommes fermement convaincus que la solution passe par les armes et les munitions ».

Deuxièmement, les violations continues du cessez-le-feu pourraient nous amener à revoir notre position quant à notre participation à tout dialogue tant que ces violations n'auront pas pris fin, tant que l'agresseur ne se sera pas retiré dans sa base d'attache et tant que les déplacés ne seront pas rentrés chez eux.

Troisièmement, nous appelons le Conseil de sécurité à adopter rapidement une résolution entérinant les résultats de la Conférence de Berlin sur la Libye, à adopter une position ferme vis-à-vis de l'agresseur et à exiger que les auteurs de violations et de crimes de guerre soient tenus pour responsables. Nous soulignons que nous poursuivrons les pays impliqués dans toutes les instances internationales.

Quatrièmement, tout dialogue politique doit être fondé sur l'Accord politique libyen. La meilleure option pour mettre fin à la crise est de respecter la volonté du peuple libyen et le processus constitutionnel et d'organiser ensuite des élections présidentielle et législatives, sous la supervision de l'ONU et de la communauté internationale, avec la participation de tous les Libyens, quelle que soit leur affiliation et sans exclure personne. Cela permettra au peuple de choisir ses dirigeants, d'unifier les institutions étatiques et d'édifier un État démocratique moderne.

Trois prétextes sont toujours avancés pour justifier l'agression, à savoir la lutte contre le terrorisme, l'élimination des groupes armés et la répartition équitable des richesses. S'agissant de la lutte contre le terrorisme, nous avons toujours coopéré et nous continuons de coopérer avec nombre d'États, à commencer par les États-Unis d'Amérique, en vue d'éradiquer les foyers terroristes où qu'ils se trouvent. La libération de Syrte des griffes de Daech est là pour en attester. C'est grâce aux forces de l'opération Bouniyan Marsous, les mêmes qui défendent Tripoli aujourd'hui et que certains qualifient à tort de terroristes, que nous avons pu le faire. Plusieurs dizaines de membres de ces forces ont été tués dans l'offensive lancée dimanche dernier, en violation de la trêve annoncée, contre Abou Qreïn où, d'ailleurs, les combats se poursuivent encore jusqu'à l'heure qu'il est.

Nous ne nions pas et ne nierons jamais les sacrifices consentis par tous les Libyens, qui combattent

le terrorisme, que ce soit dans l'est, l'ouest, le nord ou le sud du pays. Mais ces sacrifices, certains les exploitent pour arriver au pouvoir.

En ce qui concerne la lutte contre les groupes armés, il nous faut voir la réalité en face. Il existe des groupes armés dans chaque ville et chaque région de la Libye sous une forme ou sous une autre, notamment des groupes tribaux, régionaux ou idéologiques, qu'il ne faut pas tous mettre sur le même plan. La persistance de l'anarchie, la prolifération des armes, la détérioration de la situation économique du pays qui se poursuit depuis plusieurs années et, surtout, l'appui financier et en armes qu'ils reçoivent de la part de certains pays, sont autant d'éléments qui contribuent à l'apparition de tels groupes.

Mais malgré tout cela, grâce aux dispositions sécuritaires prises en coordination avec la MANUL et en dépit de moyens limités, nous avons réussi à réduire sensiblement leur nombre et leur influence et à intégrer nombre de leurs membres. Cela a permis, par exemple, à de nombreuses missions diplomatiques de s'installer à Tripoli. Elles étaient une quarantaine en avril dernier. Certes, il reste encore du chemin à parcourir. Certes, des violations sont commises, mais chacun doit savoir que beaucoup de nos jeunes qui ont été contraints par les circonstances à rejoindre ces groupes ont été trompés. Beaucoup d'entre eux sont des patriotes qui aiment leur pays, peut-être plus que ceux qui se qualifient eux-mêmes d'élite. La question de ces groupes ne se réglera pas par la confrontation armée ou par la soumission à un régime militaire, mais par le dialogue, la réconciliation, l'intégration et la relance économique.

Pour ce qui est de la répartition équitable des richesses, le prétexte que certains pays avancent pour justifier leur tentative d'établir des mécanismes de tutelle sur nos ressources est fallacieux, sachant que plus de 60 % des recettes de l'État vont aux salaires, que près de 20 % sont consacrés aux subventions allouées à tous les Libyens, et que le reste suffit à peine à couvrir les dépenses de fonctionnement et à financer des projets de développement. Il serait plus judicieux de parler ici de l'incidence qu'ont les actions des entités parallèles sur ces ressources, comme par exemple le fait que leur banque parallèle ait imprimé 11 ou 12 milliards de dinars en dehors du cadre de l'État, ou qu'elles aient contracté des prêts d'un montant d'environ 35 milliards auprès de banques commerciales, faisant passer la dette publique dans leur zone à 50 milliards de dinars. Ce sont là autant de signes de la nécessité d'une réforme radicale du système économique libyen, et de lois qui favorisent

la transparence et qui nous permettent de lutter contre la corruption. Car le principe de la répartition équitable des richesses est consacré par la Constitution et garanti par la législation, et ne deviendra une réalité qu'en promouvant la décentralisation, l'utilisation optimale des ressources, la justice sociale et le développement. À propos de la nouvelle Constitution, il faut savoir qu'elle a été préparée par une commission élue par le peuple. Mais, combattue par de nombreuses initiatives politiques, elle n'a malheureusement pas pu voir le jour, les Libyens ayant été empêchés par ceux qui veulent s'emparer du pouvoir par la force, et leurs soutiens, d'exercer leur droit de vote dans le cadre d'un référendum pour l'accepter, la rejeter ou l'amender.

L'une des priorités du Gouvernement est la protection des avoirs du peuple libyen. À cet égard, la Libyan Investment Authority, en coordination avec le Groupe d'experts, a mis en place une nouvelle stratégie de bonne gouvernance et de transparence dans notre système administratif. Nous réitérons ici que nous ne souhaitons pas lever le gel des actifs pendant cette période de division, même si nous savons que certains pays et certaines banques tirent parti de ce gel. Ce que nous voulons c'est qu'on nous permette de gérer ces actifs afin d'éviter des pertes annuelles qui se chiffrent en millions de dollars. C'est pourquoi nous émettons des réserves concernant la proposition du Groupe d'experts de geler les avoirs des sociétés affiliées à la Libyan Investment Authority, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur les revenus et les investissements.

Pour terminer, nous voudrions réaffirmer que nous sommes pour la paix. Nous avons toujours été à l'avant-garde de toutes les initiatives visant à ce que le sang des Libyens cesse de couler, et nous ne ménagerons aucun effort à cet égard. Avant l'agression, nous étions très proches de la réconciliation avec tout le monde – partisans de l'ancien régime, villes et tribus. Nous avons vu de nombreux déplacés et réfugiés rentrés chez eux et reprendre possession de leurs biens. La guerre aujourd'hui n'est pas entre l'Est et l'Ouest, comme certains tentent de le faire accroire. Il s'agit d'une guerre menée par un individu pour s'emparer du pouvoir. Une guerre dans laquelle nos enfants servent de carburant, alors qu'ils devraient être engagés dans la bataille du relèvement et de la reconstruction, et non dans celle de la destruction et de la démolition. Tout le monde doit savoir que les Libyens finiront par se réconcilier et que personne ne réussira à semer la discorde parmi nous. L'état de droit permettra d'amener les auteurs de crimes à répondre de leurs actes. Certains pays ne réussiront

pas à nous diviser. Que l'on soit d'accord ou non avec les régimes qui ont gouverné la Libye, la monarchie a uni notre pays et le régime précédent ne l'a pas divisé. C'est pourquoi nous ne permettrons pas que cela change aujourd'hui.

La Libye se souviendra de ceux qui se sont tenus à ses côtés dans l'épreuve, et aussi de ceux qui ont tué ses enfants et déclenché la crise actuelle. La Libye est

peut-être blessée aujourd'hui, mais elle se rétablira demain et, qu'on le veuille ou non, elle redeviendra plus forte et elle recouvrera sa souveraineté.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 15.